

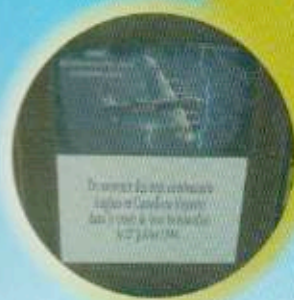
Commune de

SAINT-IGNAT

Puy-de-Dôme



Bulletin Municipal 2015



Bonne année 2016

Commune en chiffres

Code postal : 63720

Population : 853 habitants (Chiffre INSEE 2015)

Superficie : 1537 hectares

LE MOT DU MAIRE



Comment ne pas commencer ces quelques lignes sans évoquer les terribles attentats qui ont frappé notre pays en cette année 2015. Tout d'abord en janvier, avec la tuerie dans les locaux de Charlie Hebdo, puis il y a quelques semaines le massacre dans plusieurs sites parisiens faisant 130 victimes et de nombreux blessés.

Terrible... terrible pour les familles et les proches, mais aussi pour tout le peuple français, car c'est une forme de guerre, bien loin de celles du début du siècle où l'ennemi était bien identifié...

Mais il faut également continuer à vivre et rester concentré sur nos préoccupations territoriales.

En ce qui concerne nos collectivités, de nombreuses réformes se profilent ou sont appliquées : regroupement des cantons, des régions, et bientôt regroupement des communautés de communes (loi NOTRe).

En effet, il faudra un seuil de 15 000 habitants minimum, et nous ne sommes que 14700 à Limagne-d'Ennezat. Nous nous orientons sur

proposition du préfet, et après délibération de chaque commune vers une fusion avec Riom Communauté et Volvic sources et volcans, créant ainsi un ensemble de 32 communes et 66 000 habitants.

Bien... mal... les avis sont partagés. D'un côté une mutualisation apportant théoriquement plus de services, de l'autre des territoires différents, mais dans tous les cas il faut aller vite, car la loi nous demande d'avoir fusionné pour le 1er Janvier 2017.

Ce regroupement ne remet pas en cause le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui est lancé et sera applicable dans 3 ans environ. Pendant cette période c'est le PLU communal qui est appliqué. En ce qui concerne notre commune, cette année a vu des travaux de voirie sur les villages de Buxerolles, Saint-Ignat ainsi que Villeneuve l'Abbé avec un enfouissement des réseaux sur ce même village.

Malgré les 6 villages qui composent notre commune (853 habitants chiffre INSEE Février 2015), nous nous efforçons de donner un environnement agréable à chacun d'entre eux, avec du fleurissement aux entrées de bourg ou sur les places, et un entretien régulier des espaces verts. Mais bientôt nous ne pourrons plus utiliser les désherbants pour traiter les bordures de trottoir, je sais que déjà certains d'entre vous entretiennent la partie devant chez eux, c'est un geste citoyen que je remercie et j'invite ceux qui le peuvent à faire de même.

Malgré des restrictions budgétaires, et tout en restant avec des taxes communales modérées, nous continuerons les programmes d'investissement programmés : aménagement de la place de St-Ignat, station d'épuration de Villeneuve l'Abbé, voirie, enfouissement des réseaux, travaux à la salle polyvalente, ainsi que remise aux normes des bâtiments publics sur plusieurs années.

En ce qui concerne notre école, avec un effectif d'enfants stable, nous avons organisé en collaboration avec nos ATSEM, des activités supplémentaires dans le cadre des TAP.

Certains imprévus en début d'année ont perturbé l'organisation de nos services techniques, mais à l'heure où j'écris ces lignes, tout est rentré dans l'ordre et le retard est rattrapé.

Je terminerai comme chaque année en remerciant les acteurs de la vie communale (élus, personnel communal, sapeurs pompiers, milieu associatif, bénévoles de la médiathèque) qui donnent de leur temps pour dynamiser notre commune.

J'espère que 2016 vous apportera à vous mais aussi à votre famille ainsi qu'à vos proches, joie, santé et prospérité.

Philippe Cartailleur

CONSEIL MUNICIPAL



Philippe Cartailier - Maire

Le Maire étant Président de droit de toutes les commissions.



**Marie-Laure Redon
1^{ère} adjointe**

- Communauté de Communes
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Culture



**Jean-Marc Courbet
2^{ème} adjoint**

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- Urbanisme
- Impôts directs
- Syndicat électrique
- Sécurité



**Colette Nouhen
3^{ème} adjointe**

- Finances et Budget
- Affaires scolaires
- DSP
- EPF-SMAF



**Jean-Paul Hermille
4^{ème} adjoint**

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- CCAS
- Urbanisme
- Impôts directs
- Rive droite de la Morge
- Environnement



**Lionel Boulon
Conseiller délégué**

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- Impôts directs
- Environnement
- Vie associative
- Sécurité



Cécile Perrin

- Finances et Budget
- CCAS
- Centre de gestion
- Environnement
- Vie associative



Corinne Dru

- Budget
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Culture



François Boileau

- CCAS
- SBA
- Mission locale



Isabelle Lusson

- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Collège de Maringues



Loïc Girard

- Affaires scolaires
- Vie associative
- Comice agricole
- Sécurité



Jean-Claude Cibert-Goton

- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Environnement



Nelly Fauchoux

- Communication
- DSP
- Centre de gestion
- Environnement



Annick Peyragrosse

- Communication
- CCAS
- Impôts directs
- DSP



Marie-Agnès Vigier

- Communication
- Budget
- Collège de Maringues
- Sécurité

Permanence des élus

Le Maire et un de ses adjoints assurent une permanence à chaque ouverture de la Mairie.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

à travers les comptes-rendus du Conseil Municipal

Tout au long de l'année, vous pouvez lire les comptes-rendus du Conseil Municipal publiés en partie sur le quotidien La Montagne et intégralement sur le site Internet de la Mairie de Saint-Ignat <http://saint-ignat.fr> ou encore au panneau d'affichage extérieur de la mairie.

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 novembre 2014 en session ordinaire, sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

Absent excusé : Nelly Fauchoux.

Modification de l'ordre du jour : subvention exceptionnelle accordée à une association.

1. Recensement INSEE 2015-création d'emploi d'agents recenseurs

Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, Colette Nouhen en sera le coordinateur communal.

- Ophélie Thévenet résidant à Tyrande et Sarah Brosion de Saint Ignat seront les deux agents recenseurs, pour la période du 5/01/2015 au 14/02/2015.

Une information sera faite par la commune auprès de la population.

Monsieur le Maire propose de porter la rémunération de chaque agent à 1100€ net (l'INSEE subventionne en partie cette dépense).

Délibération prise à l'unanimité.

2- ADS – autorisation à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat pour l'organisation d'un service unifié à l'échelle du Grand Clermont

Actuellement, l'Etat assure gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants.

À compter du 01 juillet 2015, cette disposition prendra fin, toutefois les actes resteront de la compétence du Maire, les dossiers des usagers seront toujours déposés dans chaque Mairie.

Il est proposé de charger notre Communauté de Communes d'organiser avec cinq autres Communautés de Communes, un service d'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre d'un service au sein du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont.

Cette unité de 7 personnes sera dotée d'un budget de 307.000€ comprenant une partie de frais fixes et une partie de frais par acte.

Le coût estimé, basé sur une moyenne des trois années précédentes, sera de 75.300€ annuel pour la Communauté de Communes et le coût pour la commune de Saint-Ignat d'environ 4.750€.

Délibération prise à l'unanimité.

3. Subvention du budget communal au budget assainissement

Monsieur le Maire propose de financer à titre exceptionnel et non pérenne une subvention du budget communal au budget assainissement d'un montant de 50.000€

afin d'équilibrer ce budget.

Délibération prise à l'unanimité.

4. Subvention exceptionnelle accordée à une association

Les enfants de l'école de Champeyroux dans le cadre des TAP ont été sensibilisés au problème du handicap.

C'est pourquoi la commune a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « les enfants de cheminots » qui gère le centre médical infantile de Romagnat. Cet établissement a pour objet l'hébergement et l'accueil d'enfants et d'adolescents pris en charge pour des suites de pathologies aiguës ou des affections chroniques.

Cette somme sera destinée à améliorer le cadre de vie et le quotidien des enfants.

Délibération prise à l'unanimité.

5. Permanence du 31/12/2014

Afin de permettre l'inscription sur les listes électorales des habitants, une permanence sera assurée le 31 décembre 2014 en Mairie de 14 heures à 16 heures.

Questions Diverses

- L'installation du jeu pour les enfants du village de Saint-Ignat est pratiquement terminée. Nous attendons le passage de la commission de sécurité. Deux bancs seront installés pour les familles.

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la rive droite de la Morge a décidé de modifier ses statuts, d'étendre ses compétences et de changer de nom. Le syndicat SIGMA (Syndicat Intercommunal Gestion de la Morge et de ses Affluents) prend la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il aura pour but d'une part la restauration, la réhabilitation, la renaturation, la mise en valeur des milieux aquatiques de ces communes, de leurs ripisylves et de leurs annexes, et d'autre part l'entretien des fossés de drainage afin d'assurer leur bon écoulement et d'éviter les inondations.

- La Communauté de Communes a pris une délibération concernant la réhabilitation du presbytère, la réalisation est prévue en 2016 et livrable en 2017. La démolition du pigeonnier et des écuries devra être effectuée avant avril 2015 pour bénéficier de la subvention accordée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

- Une réunion d'information pour les élus concernant la fermeture de la perception d'Ennezat est prévue le 5/12/2014 au siège de la Communauté de Communes.

- La mise en service de la salle des jeunes aura lieu au cours du premier trimestre 2015, il reste quelques travaux à effectuer, et le passage de la commission de sécurité.

- Les ateliers municipaux sont désormais équipés d'une alarme anti-effraction.

- Le premier radar pédagogique a été installé à Champeyroux, par la suite le deuxième fonctionnera dans les différents villages de la commune.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

- Loïc Girard donne lecture du compte rendu du conseil d'école.
- Isabelle Lusson fait le compte rendu de la réunion du SICOM, syndicat de gestion du collège de Maringues.

Réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 18 décembre 2014 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailier.

Absente excusée : Marie Agnès Vigier

1. Modification n°11 des statuts de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat

La modification des statuts de la Communauté de Communes d'Ennezat a été adoptée lors du Conseil Communautaire du 24 novembre 2014. Cette modification comprend 3 prises de compétence :

- « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » : ce transfert de compétence permettra à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat de lancer une procédure de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

- « Aire de covoiturage » : aire prévue à Saint-Beauzire

- « Lieu accueil enfants parents (LAEP) » régularisation car la compétence est exercée depuis mars 2014 mais n'a pas encore été inscrite dans les statuts.

De plus, un article a été ajouté pour permettre la création du service commun au Grand Clermont d'instruction des autorisations d'occupation du droit des sols.

Cette modification a été votée à l'unanimité des membres présents.

2. Acquisition d'actions de la SEMERAP

La SEMERAP devient une Société Publique Locale (SPL) dont le capital est composé de 159.619 actions de 31 € chacune. Le capital est détenu par les 3 syndicats locaux de gestion de l'eau (39,5 % du capital est détenu par le Syndicat de Basse Limagne) et par les communes desservies.

Compte tenu de la taille de la commune, il est proposé à Saint-Ignat d'acquérir 10 actions pour un montant total de 310 €.

La proposition est votée avec douze voix pour et deux abstentions.

3. Personnel communal : mise en place du temps partiel

Un agent titulaire des services techniques a souhaité réduire son temps de travail pour passer de 35 à 30 h hebdomadaires. La commission du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a donné son accord pour cette modification.

Après délibération, cette décision est adoptée à l'unanimité

4. Comptable du trésor : Indemnité de conseil 2014

Pour l'année 2014, l'indemnité de conseil du comptable du trésor est de 422,11 €

Après délibération, il est décidé de ne pas verser cette indemnité

(3 voix pour, 4 abstentions et 7 voix contre)

5. SIEG : travaux d'éclairage public d'intérêt communal : convention de financement

Dans le village de Villeneuve l'Abbé, dans le cadre du renforcement du réseau électrique, il est prévu d'enfouir les réseaux (travaux pris en charge par le SIEG) et d'installer 23 candélabres en remplacement des poteaux actuels.

Le coût d'installation des candélabres est de 37.000€ HT dont 18.000 € HT à la charge de la commune.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

• Éclairage public : consommation électrique

L'interruption de l'éclairage de 23h à 4h15 a permis de réaliser une économie de 4.059 € par an soit 35 % d'économie.

• Recensement

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Une information sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres.

• Salle des jeunes

Une commission est créée pour rédiger le règlement intérieur de la salle des jeunes qui devrait ouvrir prochainement. Nelly Fauchaux, Isabelle Lusson, Loïc Girard et Cécile Perrin composent cette commission.

• Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Le Grenelle de l'Environnement prévoit que la tarification de l'enlèvement des ordures ménagères tienne compte de la nature et du nombre de collectes des déchets. Ainsi, le SBA a opté pour la redevance incitative qui remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'année 2015 sera une année de test pour la redevance incitative. La mise en place aura lieu en 2016.

Réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 30 janvier 2015 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailier.

Absente excusée : Corinne Dru

Le Maire ajoute à l'ordre du jour un 5e point : Nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf

1. Désignation du référent « ambrosie » de la Commune

L'ambrosie est une plante dont le pollen très allergisant se diffuse dans un large périmètre. Il génère des nuisances importantes auprès des populations et constitue un risque pour la santé publique notamment de rhinite allergique et d'asthme. L'ambrosie prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais) peu ou pas végétalisées, les sols peu ou mal entretenus notamment les friches industrielles, les lotissements en cours de construction, les chantiers, les bas-côtés, les terrains vagues, les voies de communication,

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

les jachères, mais également les jardins, les cultures, les chaumes ...

Ses graines sont viables durant plusieurs années, par conséquent la lutte contre l'ambrosie nécessite une action de long terme. L'arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 prescrit la destruction obligatoire de cette plante dans le département du Puy-de-Dôme.

Il convient alors de désigner un ou plusieurs référents pour notre commune : il s'agit pour Saint-Ignat de MM. Jean-Claude Cibert-Goton et Sylvain Grand.

2. Election de représentants au sein de la commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLETC)

Par courrier du 26 novembre 2014, le président de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a notifié à la commune de Saint-Ignat la mise en place d'une commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLETC), décidée par délibération du conseil de communauté du 24 novembre 2014 dont le rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres.

Cette commission comprendra un représentant titulaire et suppléant de chaque commune du territoire.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner les élus suivants : Philippe CARTAILLER (titulaire) et Marie-Laure REDON (suppléante).

3. Suppression de postes

En raison de suppressions de certains postes ou de modifications de leur volume horaire ces dernières années, il convient de les supprimer du tableau des emplois :

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à 24/35ème en raison d'un départ à la retraite,
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet en raison d'un avancement de grade,
- 1 poste d'ATSEM de 1ère classe non titulaire à 28/35ème en raison de la nomination d'un agent stagiaire sur un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

4. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tant que membre

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, pour les contrats dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kva, est programmée au 31 décembre 2015 conformément à la loi NOME du 7 décembre 2010.

Sont concernées par ces puissances, l'école communale et la salle polyvalente de Saint-Ignat.

Le SIEG 63 envisage la création d'un groupement de commandes et propose à la commune de Saint-Ignat d'y adhérer.

Après avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil accepte les termes de la convention. Il autorise l'adhésion de la commune de Saint-Ignat au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts ».

5. Nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf Auvergne

Le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014, la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014 et la commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014 ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Questions diverses :

- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) à tous :

La loi de 2005 oblige les propriétaires ou exploitants d'ERP à les mettre en accessibilité à tous avant le 1er janvier 2015. En raison du retard pris à l'échelle nationale, la loi a été modifiée. L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le projet d'Ad'AP doit être déposé dans les douze mois suivant la publication de l'ordonnance, donc au plus tard le 27 septembre 2015.

La Communauté de Communes pourrait proposer un groupement de commande pour des diagnostics de travaux à réaliser dans chaque commune et la rédaction (avec chiffrage) des Ad'AP.

- Le recensement qui a débuté le 15 janvier est en voie d'achèvement. La campagne se poursuit jusqu'au 21 février 2015.
- Le Syndicat Rive Droite de la Morge n'a pas pu réaliser le curage des fossés en raison de l'état des chemins impraticables avec de gros engins en raison de l'humidité. Le programme est donc reporté.

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2015

Absente excusée : Cécile Perrin

M. le Maire rajoute à l'ordre du jour le point suivant :

7/ Délibération du mandat du budget assainissement.

1. FIC : choix des entreprises pour les travaux de voirie

3 projets de travaux de voirie vont être réalisés dans le cadre du FIC (Fonds d'Investissement Communal). La Mairie a reçu 3 devis pour chaque projet et M. le Maire les a soumis à l'avis du conseil. Le Conseil décide à l'unanimité de porter son choix sur les sociétés présentant le devis le moins

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

disant pour chaque réalisation.

a- Route des Martres-sur-Morge, à St-Ignat

- Entreprise GUITTARD, pour un montant total de 12.038,50 € HT.

b- Rue de Beaulieu, à Buxerolles

- Entreprise EUROVIA, pour un montant total de 22.546 € HT.

c- Rue de la Morge, à Villeneuve l'Abbé

- Entreprise GUITTARD, pour un montant total de 48.999,50 € HT.

2. Appartement de l'école : choix de l'entreprise pour le remplacement des portes

Afin d'assurer une meilleure isolation, les portes d'entrées doivent être changées, pour chacun des deux appartements situés au dessus de l'école. Deux sociétés ont transmis leur devis. Les deux sociétés proposent des modèles similaires : portes coupe-feux, isolantes, insonorisées, isolées thermiquement.

Le choix du conseil se porte à l'unanimité sur la société la moins disante, GS2A, pour un montant de 3.560 € HT

3. Achat d'une partie de la parcelle cadastrée YE 49

La station d'épuration de Villeneuve l'Abbé présentant des dysfonctionnements, M. le Maire s'est mis en recherche de terrains surélevés par rapport au niveau de la rivière pour en construire une nouvelle.

Un propriétaire a donné son accord pour la vente d'un terrain de 2.400 m² à la commune.

Le terrain a été estimé par les services des domaines.

Une proposition d'achat à 7.000€ HT a été faite au propriétaire. En effet, il s'agit d'un terrain ayant une plus-value agricole : culture maraîchère biologique, fumure et arrière fumure, 4 ans de perte de récolte, arbres fruitiers (restitués au propriétaire mais avec un risque qu'ils ne reprennent pas). Une majoration de 15 % pour tenir compte de l'emprise/surface exploitée est ajoutée.

En raison de sa grande proximité avec la station existante, cet achat permet d'économiser sur les réseaux en conservant ceux présents.

Les frais de bornages et de notaires sont à la charge de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité cette offre et l'achat du terrain proposé.

4. SIEG : participation communale pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques au village de Villeneuve l'Abbé.

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 24.000,00 € TTC.

France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons)

sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC, le coût restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques, ce qui porte le résiduel à la charge de la commune à 16.800 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité cette dépense. Le début des travaux est estimé à la fin du printemps, pour une durée de 3 ou 4 mois.

5. Stèle de commémoration du crash de juillet 1944 : étude des devis

Jean-Claude Cibert-Goton détaille les 2 devis reçus, une société contactée n'ayant pas répondu.

La stèle en pierre de lave, avec une plaque en lave émaillée représentant un avion et avec un texte de souvenir, a été choisie. Le devis de l'Entreprise Yopso pour un montant de 1.404 € TTC a été retenu.

Les travaux de décaissement, fondation, coffrage et coulage du béton du socle seront à la charge des employés municipaux.

Il va être demandé à l'artisan d'assister à la pose de la stèle pour vérifier le bon déroulement des opérations. Les travaux seront réalisés début juillet et une inauguration publique sera organisée.

6. Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : organisation du bureau de vote

Un planning des présences des élus aux deux journées des élections départementales est organisé.

Pour les 2 dimanches, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h00, puis s'en suivra le dépouillement.

7. Budget Assainissement : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Budget d'assainissement :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 108.938,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 1.950,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Reversement de TVA – Station de Saint-Ignat (article 2762/041).

Questions diverses

• Mise aux normes « handicapés » des ERP (Etablissements Recevant du Public) : chaque commune doit faire réaliser son propre diagnostic, les communes de Saint-Ignat, Surat et les Martres-sur-Morge se sont alliées afin de bénéficier d'offres plus avantageuses. La Société Socotec a été retenue.

2 phases vont se succéder :

- phase 1 : établissement du diagnostic pour vérifier la conformité des établissements recevant du public de la commune (salles des fêtes, église, mairie, école), pour un coût de 2.500 € HT l'étude.

- phase 2 : établissement d'un Agenda d'Accessibilité

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Programmée (AD'AP). Pour les établissements ne répondant pas aux normes actuelles, un planning des travaux à réaliser sera effectué, pour un coût de 200 € HT pour le premier établissement concerné et de 150 € HT pour chaque établissement supplémentaire. Cet agenda est à réaliser pour le 27 septembre 2015.

- Nettoyage de printemps : en raison du week-end de Pâques, il est décidé de reporter la date du nettoyage de printemps initialement fixée au samedi 04 avril 2015, au samedi 11 avril 2015.

- Commerçant : un pizzaiolo a fait la demande d'installer son camion un soir par semaine sur la commune : il est décidé d'accéder à sa demande. Le camion sera présent les lundis soirs place de la mairie à St-Ignat de 18h à 21h.

- Salles des Jeunes : la municipalité a reçu l'accord pour ouvrir la salle suite à l'avis favorable de la Commission de Sécurité. Un projet de règlement intérieur pour l'utilisation de la salle des jeunes est proposé par la commission qui en avait la charge ; ce règlement est accepté à l'unanimité après discussions et modifications mineures. Il sera présenté aux habitants de la commune et notamment aux jeunes lors de la Cérémonie d'inauguration de la salle, qui est fixée le samedi 4 avril à 11h30. Une invitation va être rédigée et envoyée à tous les résidents âgés de 12 à 18 ans de la commune (tranche d'âge à laquelle est destinée la salle).

Réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2015

Vote du budget 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 2 avril 2015 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailier.

Absente excusée : Marie-Agnès Vigier

1. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Les Conseillers se sont prononcés sur les taux d'imposition 2015. La part communale restera inchangée par rapport à l'année précédente soit 6,51 % pour la taxe d'habitation, 12,12 % pour le foncier bâti et 64,27 % pour le foncier non bâti.

2. Subventions aux associations

Les subventions aux associations restent inchangées.

Aucune subvention exceptionnelle n'a été allouée cette année.

3. Vote des Comptes Administratifs 2014 :

À l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

La réalisation de l'exercice 2014 du budget communal fait apparaître, en fonctionnement, des dépenses s'élevant à 564.739,80 € et des recettes à 819.241,32 € (soit un excédent

de 254.501,52 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 200.247,90 € et les recettes à 658.993,66 € (soit un excédent de 458.745,76 €, cet important excédent s'explique par des subventions des travaux de l'école réalisés en 2013 versées en 2014).

La réalisation de l'exercice 2014 du budget assainissement fait apparaître, en exploitation, des dépenses s'élevant à 57.520,39 € et des recettes à 78.188,71 € (soit un excédent de 20.668,32 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 96.037,70 € et des recettes à 37.112,74 € (soit un déficit de 58.924,96 €).

4. Approbation des Comptes de Gestion 2013 :

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

5. Vote des budgets 2015 : assainissement et Communal

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1.354.973 € et en investissement à 340.146 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 133.294 € et en investissement à 123.326 €.

Questions diverses

- Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 11 avril. Le rassemblement se fera à 9h00 à la salle de Villeneuve l'Abbé. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'opération.

- Le Maire informe le conseil qu'il a accepté la démission, pour raisons professionnelles, d'un conseiller délégué qui reste conseiller municipal.

- Jean-Paul Hermille donne lecture de son compte-rendu de la réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge.

Dans le cadre du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en cours d'examen en première lecture à l'Assemblée nationale, les députés ont confirmé, avec l'appui du Gouvernement, l'attribution aux intercommunalités de la compétence obligatoire de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) à partir de 2018.

- Un agent des services techniques a demandé sa mise en disponibilité à compter du 30 juin 2015.

- Jean-Claude Cibert-Goton a assisté à une réunion d'informations sur les risques que représente l'ambrosie.

Le FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est investi dans une campagne de lutte contre cette plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. De nombreuses informations sont disponibles sur son site Internet.

Des affiches sont disponibles en Mairie.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 22 mai 2015 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailier.

Absents excusés : Nelly Fauchaux, Corinne Dru et Lionel Boulon

1. Création d'un emploi C.U.I (Contrat Unique d'Insertion- CAE)

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent technique, il a été décidé de créer, à compter du 1er juin 2015, un emploi « Contrat Unique d'Insertion - C.A.E. » pour aider à l'entretien des espaces verts : plantation, tonte, peinture. Ce C.U.I est fixé pour une durée de six mois et pour 30 heures de travail hebdomadaire.

2. Désignation d'un délégué chargé de représenter la collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et d'un représentant au Comité de Contrôle Analogue

La commune ayant acquis des actions de la SEMERAP, cédées par le SIAEP de Basse Limagne, tous les petits actionnaires doivent obligatoirement désigner un délégué chargé de représenter la collectivité à l'Assemblée Générale spéciale de la SEMERAP et un représentant au comité de contrôle analogue, ce peut être la même personne.

Le Conseil Municipal a proclamé élu délégué chargé de représenter la collectivité à l'Assemblée Générale spéciale et représentant au comité de contrôle analogue Monsieur Philippe Cartailier.

3. Convention en matière de téléassistance pour personnes âgées

Le président de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a fait connaître au Conseil Départemental sa volonté de dénoncer la convention concernant le dispositif de téléassistance qui liait la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat au Conseil Départemental, à compter du 4ème trimestre 2015.

En conséquence, afin de permettre aux personnes âgées et personnes handicapées utilisatrices de ce dispositif, de continuer à bénéficier de cette prestation, monsieur le Maire propose de signer la convention, qui prendra effet au 1er octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention en matière de télé-assistance pour personnes âgées proposée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
- accepte que la commune participe au financement du dispositif départemental de télé-assistance,
- accepte que la participation financière de la commune soit déterminée sur la base d'un seuil minimum fixé à 9,43 par abonné et par mois et qu'elle soit indexée sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie,

4. Désignation d'un conseiller délégué

Suite à la démission de Madame Cécile Perrin, Monsieur Lionel

Boulon a été nommé Conseiller Municipal Délégué.

5. Indemnité de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation.

Il percevra, à compter du 1er juin 2015, une indemnité qui représente 4 % de l'indice 1015 de la fonction publique. Ses délégations sont l'environnement et la sécurité.

6. Décision modificative n°01/2015 du budget assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser une décision modificative du budget assainissement de la commune de l'exercice 2015.

7. Confection des repas scolaires par l'EHPAD d'Ennezat

Dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD d'Ennezat, une cuisine centrale pourrait élaborer des repas à destination des cantines scolaires.

M. Christian Pezechke, actuel directeur, a demandé par courrier aux municipalités de la Communauté de Communes de se positionner sur une adhésion aux services de cette cuisine.

Le conseil a émis un avis favorable.

8. Cérémonie du 14 juillet

L'inauguration de la stèle commémorative en hommage aux aviateurs anglo-canadiens, qui se sont écrasés à Saint-Ignat dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, aura lieu mardi 14 juillet à 11h. L'ensemble de la population sera conviée ainsi que toutes les personnes ayant œuvré aux cérémonies de l'an passé.

Le buffet champêtre aura lieu le soir comme chaque année après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts.

Questions diverses

- Les jeux « Intervillages » auront lieu à Saint-Ignat samedi 25 juillet 2015 à partir de 14h30.

Des joueurs et des personnes pour l'organisation (installation, restauration, parking...) sont recherchés.

L'association Intervil'Limagne organise une réunion d'information lundi 8 juin à 19h à la salle des fêtes de Saint-Laure.

- L'AAC de Saint-Laure organise une descente de la Morge, de Champeyroux à la salle des fêtes de Saint-Laure, samedi 26 septembre 2015.

Les habitants de Saint-Ignat sont également invités à constituer leurs équipages et à construire leurs radeaux (pour les inscriptions, prendre contact avec la Mairie de Saint-Laure).

- Le Syndicat du Bois de l'Aumône a organisé une réunion publique à Ennezat afin de rencontrer les usagers (dont les élus) de son territoire pour expliquer la nouvelle tarification de la collecte des déchets : la Redevance Incitative.

- Travaux en cours :

Villeneuve l'Abbé : les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Telecom et de renforcement des réseaux EDF ont commencé et se prolongeront jusqu'en octobre 2015.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Buxerolles : les travaux rue de Beaulieu ont débuté mardi 26 mai.

Saint-Ignat : les travaux vont débiter très prochainement au niveau de l'entrée ouest.

- Le projet d'aménagement de la place de Saint-Ignat avance. L'étude avec le SIEG est réalisée. La finalisation doit désormais se faire avec le Conseil Départemental.

- En raison de problèmes de raccordements aux réseaux de télécommunication (téléphone et Internet) rencontrés par plusieurs usagers de la commune, le Maire est en pourparler avec Orange afin de trouver des solutions pérennes.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu vendredi 26 juin.

Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 juin 2015 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailier.

1. Tarif des repas à la cantine scolaire

La fourniture des repas est assurée par la commune d'Ennezat. Le prix reste inchangé pour la rentrée de septembre :

- pour les enfants, le prix d'un repas est de 3,40€
- pour les adultes, il est de 5,60€

Par délibération en date du 11 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une réduction sur le tarif de la cantine aux enfants scolarisés à l'école communale de Saint-Ignat à Champeyroux.

Une réduction de 1€ par repas pourra être accordée aux familles qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre domiciliée sur la commune de Saint-Ignat
- Avoir perçu l'Allocation de rentrée scolaire au titre de la rentrée 2015-2016

Ou

- Avoir un revenu fiscal de référence en 2014 sur les revenus 2013 ne dépassant pas :

24.306€ pour 1 enfant à charge

29.915€ pour 2 enfants à charge

35.524€ pour 3 enfants à charge

+ 5.609€ par enfant supplémentaire

La demande, jointe au dossier d'inscription, est à retourner en mairie avant le vendredi 4 septembre.

2. Organisation « Intervillages » du 25 juillet

Les jeux « Intervillages » ont lieu cette année à Saint-Ignat le 25 juillet à partir de 14h30.

Les membres du conseil (ainsi que l'ensemble de la population) sont amenés à s'inscrire aux différents pôles : jeux, organisation (installation, buvette, restauration...)

Cet après-midi est ouvert à tous. Au programme auront lieu des épreuves sportives, un concours de gâteaux, un quizz culturel. Une buvette et de la restauration rapide seront également à disposition.

Une réunion de préparation a lieu mercredi 1er juillet à 19h à la salle des fêtes de Saint-Ignat.

3. Organisation du 14 juillet

La cérémonie débutera à 18h30 et sera suivie d'un repas champêtre.

L'inauguration de la stèle (commémorative du crash aérien du 26 juillet 1944) qui aurait dû se faire à cette occasion est reportée à une date ultérieure en raison de l'indisponibilité d'un des protagonistes.

Questions diverses

- SBA redevance incitative :

Suite aux échanges entre élus et usagers, et compte tenu de la complexité des questions techniques du projet, le Comité Syndical du 20 juin, a pris la décision de fixer, pour tous les foyers du SBA, l'année de tarification à blanc à 2016 et l'année de mise en œuvre de la Redevance Incitative à 2017.

Dès le mois de septembre 2015, des réunions de travail seront proposées aux élus du territoire, Maires et Présidents de Communautés de Communes, pour réexaminer certaines modalités comme le forfait de levées, les tarifs des levées supplémentaires, le plafonnement de factures pour les foyers qui auraient des difficultés à réduire leurs déchets (enfant en bas âge, assistantes maternelles, personnes handicapées...).

- Rentrée scolaire 2015

L'effectif annoncé à l'école de Saint-Ignat, située à Champeyroux, est de 87 élèves répartis sur 4 classes.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) évoluent. Ils auront lieu deux fois par semaine, les jeudis et vendredis de 15h à 16h30. Des interventions ponctuelles par des personnels qualifiés sont d'ores et déjà programmées.

Les TAP restent gratuits mais sur inscription. Attention, les inscriptions se font à l'année sur l'un et/ou les deux jours proposés.

- Travaux :

Villeneuve l'Abbé : les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Telecom et de renforcement des réseaux EDF se poursuivent.

Saint-Ignat : les travaux vont débiter prochainement au niveau de l'entrée ouest.

Une réunion de travail entre des personnels qualifiés du Conseil Départemental, du SIEG, d'Eiffage, du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et des élus a été organisée afin d'étudier les plans d'aménagement de la place de Saint-Ignat.

Une fois tous les dossiers rédigés et validés (notamment ceux de demandes de subventions), les travaux pourraient commencer à l'automne 2016.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Réunion du Conseil Municipal du 28 août 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 août en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailleur.

Absentes excusées : Corinne Dru, Nelly Fauchoux et Isabelle Lusson

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Réhabilitation de l'ancien presbytère : cession d'un fragment de la parcelle à la CCLE

1. Travaux de prolongation de réseaux rue des Vallots : choix de l'entreprise

Pour répondre aux besoins des nouvelles constructions rue des Vallots, une prolongation de réseaux est nécessaire.

Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises pour les travaux suivants :

- fouille réseaux secs et assainissement (fouille, évacuation, remblai, enrobage et fourreaux)
- regard, piquage
- terrassement, évacuation
- fourniture et pose d'un géotextile
- finition en graves non traitées

L'Entreprise Guittard a été retenue pour un montant de 10.522€ HT

2. Travaux de réfection de chemins : choix de l'entreprise

La réfection de 2 chemins est au programme : Chemin du Mont salé et Chemin des Vignes :

- Scarification et mise en forme
- Fourniture et mise en place d'empierrement.

L'Entreprise Parra Richard, la moins disante, a été retenue avec un montant estimatif de 14.260 € HT

3. EPF-Smaf : nouvelles adhésions

Les communes de :

- Coutansouze (Allier),
- Montmarault (Allier),
- Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire),
- Massiac (Cantal),
- Saint-Étienne-de-Maurs (Cantal),

Les Communautés de Communes du :

- Pays de Salers (Cantal),
- Pays de Mauriac (Cantal),

Les syndicats :

- Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal),
 - Des eaux de Drugeac-Saint-Bonnet de Salers (Cantal)
- ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de

l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

4. Inauguration de la stèle

L'inauguration de la stèle commémorative en hommage aux aviateurs anglo-canadiens, qui se sont écrasés à Saint-Ignat dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, aura lieu samedi 12 septembre. Sont conviés à cette cérémonie, les familles des aviateurs, les personnes impliquées dans les cérémonies organisées en 2014 et l'ensemble de la population.

Le rendez-vous est fixé à 11h place de l'église.

5. Rentrée scolaire 2015-2016

Un effectif de 90 élèves répartis en 4 classes est annoncé pour cette rentrée.

De nouveaux horaires entrent en application :

Lundi, mardi,

- garderie : de 7h30 à 8h35 et de 16h00 à 18h30
- classe : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Jeudi, vendredi :

- garderie : de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30
- classe : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
- TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) : de 15h00 à 16h30.

Mercredi :

- garderie : de 7h30 à 8h35, (une garderie est proposée de 11h45 à 12h30 pour les familles ne pouvant pas s'organiser autrement)
- classe : de 8h45 à 11h45

Les TAP sont gratuits mais sur inscription à l'année.

Chaque classe se verra proposer une activité encadrée par un intervenant extérieur pour une période de l'année.

- CE1-CE2 : danse country
- CM1-CM2 : relaxation
- MS-GS-CP : basket

Ces activités sont également sur inscription et dans la limite des places disponibles.

(Pour les PS, un réveil échelonné suivi d'activités est proposé.).

Un budget supplémentaire d'environ 1.000€ a été alloué.

Les autres activités (langue, cuisine, jeux de société, jeux extérieurs...) sont comme les années précédentes encadrées par les ATSEM.

6. Résultat du diagnostic des ERP

L'Entreprise SOCOTEC a réalisé le diagnostic accessibilité (pour différentes formes de handicap : moteur, visuel, auditif) de nos différents lieux recevant du public (Mairie, école, salles municipales, église).

Un estimatif de l'ensemble des travaux à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité s'élève à 131.600 €. Des choix seront à effectuer en fonction des priorités.

La rédaction de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est en cours.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

7. Réhabilitation de l'ancien presbytère : cession d'un fragment de la parcelle OD 1379 à la CCLE

Afin de répondre à un besoin de réhabilitation de l'ancien presbytère, une étude pour la création de 2 logements a été demandée à l'OPHIS qui a fait parvenir un projet.

La compétence « logement » étant dévolue à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (CCLE), M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à céder un fragment de la parcelle OD 1379 à la CCLE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte cette proposition.

Questions diverses

- Les services du Conseil Départemental ont accepté l'implantation d'un arrêt de bus à la Côte Rouge pour les élèves fréquentant les collèges de Maringues dans la mesure où l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2015 est suffisant.

Il concerne les enfants de la Côte Rouge résidant sur les communes de Saint-Ignat et de Maringues. Il sera implanté près du four sur la commune de Maringues.

- Limagrain a réalisé une nouvelle route sur son site situé sur la commune de Saint Ignat afin de désengorger l'accès aux silos.

- La commission « sécurité » se réunira mercredi 2 septembre à 18h.

Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 16 octobre en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Philippe Cartailleur.

Absents excusés : François Boileau, Jean-Claude Cibert-Goton, Corinne Dru, Cécile Perrin et Annick Peyragrosse

1. Intervention de M. Théis Roland : le frelon asiatique

C'est le nombre important des membres d'une colonie qui lui donne son caractère invasif.

Par conséquent, si vous pensez avoir localisé un nid de frelons asiatiques (même dans la nature), il faut en informer les pompiers qui eux-seuls assureront sa destruction.

En cas de doute, les apiculteurs de la commune peuvent aider à leur identification et servir d'intermédiaire avec les pompiers. La destruction du nid doit se faire au printemps ou en été lorsque le nid est occupé et de nuit (le frelon ayant une activité diurne).

2. Ajout d'un point à l'ordre du jour : renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion-CAE

Il a été décidé de créer un Contrat Unique d'Insertion – CAE, à compter du 1er juin 2015 pour l'aide à l'entretien des espaces verts : plantation, tonte, peinture ...

La convention « Contrat Unique d'Insertion » peut-être renouvelée pour une nouvelle période de six mois à compter du 1er décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le renouvellement, à compter du 1er décembre 2015, du « Contrat Unique d'Insertion - C.A.E. » pour une période de six mois.

3. Accessibilité des bâtiments communaux aux personnages à mobilité réduite : validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L 111-7-3 élabore un Agenda d'Accessibilité Programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Les collectivités territoriales qui ne sont pas à jour de leurs obligations au 1er janvier 2015 devront déposer avant le 27 septembre une demande de validation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce document se traduit par l'engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité dans les 3, 6 ou 9 ans à venir.

Ce dépôt suspendra l'application de l'article L 152-4 du Code de la construction et de l'habitation qui punit la non accessibilité au 1er janvier 2015 d'une amende de 45.000,00 €.

Le projet d'Ad'AP devra être validé par le Préfet dans un délai de quatre mois après examen par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (avis simple). L'absence de décision expresse vaut approbation.

À partir de là, les collectivités devront passer des engagements aux actions concrètes et mettre en œuvre, dans le respect du calendrier, les travaux de mise en accessibilité.

Une fois les travaux finalisés, la collectivité doit informer le Préfet et la commission pour l'accessibilité que l'ERP est aux normes.

Certains locaux communaux ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), la commune de Saint-Ignat doit déposer un agenda d'accessibilité pour ces bâtiments. L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent à 131.600,00 € et sera réalisé sur six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la période 2016-2021.

4. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Créée par la loi de 2005, la commission intercommunale pour l'accessibilité est une obligation pour les EPCI de plus de 5 000 habitants ayant la compétence Aménagement du territoire depuis 2009. Ainsi, la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a créé une CIAPH, par la délibération n° 2015-081, en date du 15 septembre 2015.

La commission d'accessibilité a un rôle d'observation, de concertation, de recommandation et de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

décide de désigner :

Monsieur Philippe Cartailier comme représentant titulaire,
Monsieur Jean-Marc Courbet comme suppléant.

5. DGF : délibération réactualisant la longueur de la voirie communale

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Chaque année, les services de la préfecture procèdent au recensement des données nécessaires au calcul de la dotation globale de fonctionnement, dont la longueur de voirie communale.

En conséquence, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Aucune modification n'étant intervenue depuis la dernière mise à jour, la longueur de voirie de notre commune s'élève à 42.690 mètres.

6. Travaux de prolongation de réseaux impasse Champiteix : choix de l'Entreprise

Suite à la création de nouvelles habitations Impasse Champiteix à « Champeyroux », il est nécessaire de procéder à l'extension des réseaux.

Pour la réalisation de ces travaux, deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de l'Entreprise SARL GUITTARD TP, pour effectuer les travaux, d'un montant H.T. de 10.951,00 €.

7. Extension du réseau d'eau potable impasse Champiteix et rue des Vallots : devis SEMERAP

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable impasse Champiteix et rue des Vallots à Champeyroux la SEMERAP SPL a transmis une offre de prix.

- Impasse de Champiteix pour un montant de : 924,53 € H.T.

- Rue des Vallots pour un montant de 1.999,62 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SEMERAP SPL.

8. SIEG : participation aux travaux d'extension de réseaux rue des Vallots

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 19 octobre 2013, le syndicat intercommunal peut envisager la réalisation des travaux si la commune accepte de verser une participation de 500,00 € (82 mètres – fouille remise). Cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 500,00 € au syndicat intercommunal pour des travaux d'alimentation en énergie électrique : alimentation BTS à Champeyroux, rue des Vallots.

9. Demande de création d'un circuit d'auto cross

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une demande, par courrier, du Limagne Auto Bug, qui sollicite un permis d'aménager pour la création d'un circuit permanent destiné à l'auto cross sur une parcelle cadastrée

YL 45 lieu-dit « Cotas Barreras » (entre Buxerolles et la Côte Rouge).

Selon les termes du courrier :

Ce circuit serait clôturé, le tracé serait réalisé en creusant la terre sur environ 20 cm de profondeur pour permettre l'élévation de talus d'environ 1 mètre de hauteur de chaque côté de la piste et d'environ 12 mètres de largeur, selon la réglementation circuit UFOLEP. Un passage de 4 mètres serait aménagé autour du circuit en périphérie pour l'accès aux secours et service course.

Cet équipement après homologation par l'UFOLEP pourrait permettre d'organiser 2 à 3 manifestations au maximum entre début avril et mi-octobre ainsi que 2 ou 3 demi-journées d'entraînement ou essais libres annuellement.

Le talus boisé servirait de gradins pour les spectateurs et la partie Est aurait vocation de parc pilotes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix contre et 1 abstention décide de refuser le projet de création d'un circuit d'auto cross. Les arguments principaux de ce refus étant :

- la proximité d'habitations à moins d'un kilomètre,
- les nuisances sonores,
- le chemin d'accès non approprié pour un passage important de véhicules,
- la proximité d'une rivière de 1ère catégorie (Morge).

10. Décision Modificative n°1 Budget Communal

Une décision modificative du budget de l'exercice 2015 a été prise :

1.600 € de la ligne « Entretien de voies et réseaux » ont été basculés sur la ligne « Fonds de Péréquation intercommunal » afin de régler les 6.100€ demandés (seuls 4.500 € avaient été budgétisés).

Questions diverses

• Arnaud Lauras, fondateur de La Capitainerie, salle de spectacle sur la commune de Joze, sollicite une participation financière de 0,20€ par habitant pour la participation au fonctionnement de son lieu culturel dès 2015. Il lui a été répondu qu'une subvention de 30 € pour l'année 2015 a déjà été votée en mars et qu'elle ne peut pas être modifiée, l'enveloppe globale budgétisée ayant été allouée. Il lui est demandé d'adresser un dossier complet de demande de subvention (bilan financier, description des financements, projets...) pour l'année 2016.

• Les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en sont au stade du dépôt de permis de construire par la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

• M. le Maire a adressé un courrier au directeur d'Orange, M. Montel, afin de lui signaler les dysfonctionnements relevés sur notre commune. En effet, il devient très difficile d'obtenir des branchements téléphoniques et Internet, tant les réseaux sont saturés.

Le dossier a également été transmis à Dominique Giron, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Innovation et de la Transition Énergétique, afin qu'elle appuie nos démarches.

• Un miroir de sécurité, aide à la visibilité des véhicules, va être installé prochainement à la sortie de la rue des Vallots.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

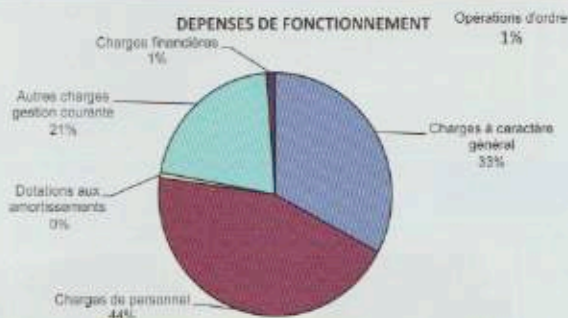
COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	188 547,88 €
Charges de personnel	250 331,60 €
Opérations d'ordre	4 015,00 €
Autres charges gestion courante	118 554,72 €
Charges financières	6 290,92 €
Dotations aux amortissements	
Total	564 739,80 €

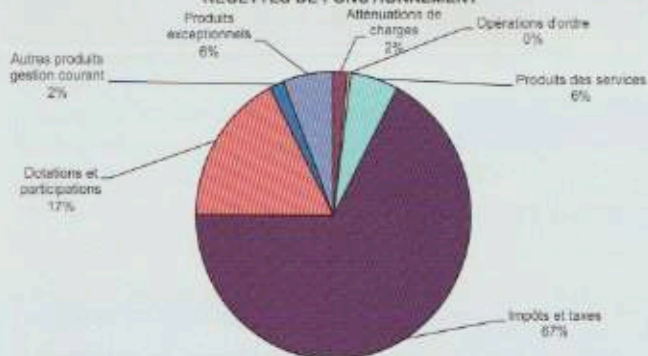
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES

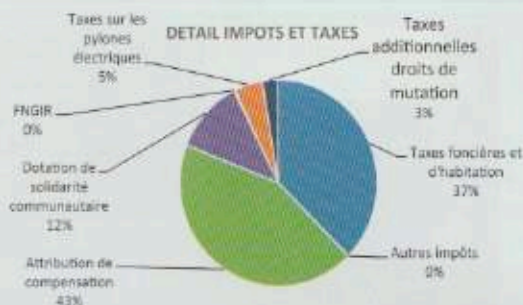
Atténuations de charges	13 910,22 €
Opérations d'ordre	3 421,23 €
Produits des services	45 739,23 €
Impôts et taxes	552 333,65 €
Dotations et participations	141 462,33 €
Autres produits gestion courant	14 314,56 €
Produits exceptionnels	46 051,10 €
Total	819 241,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DETAIL IMPOTS ET TAXES

Taxes foncières et d'habitation	207 017,00 €
Autres impôts	184,00 €
Attribution de compensation	240 008,60 €
Dotations de solidarité communautaire	64 005,02 €
FNGIR	1 279,00 €
Taxes sur les pylônes électriques	25 734,00 €
Taxe additionnelle droits de mutation	14 128,03 €
Total	552 333,65 €



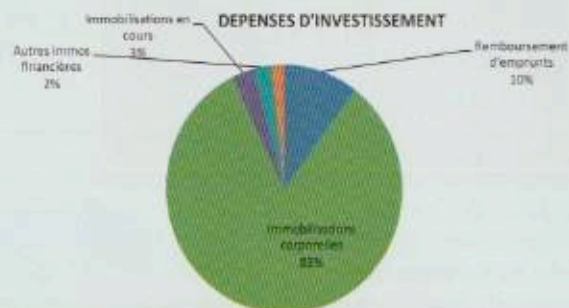
COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	20 705,84 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	165 280,95 €
Immobilisations en cours	5 946,89 €
Autres immos financières	4 882,99 €
Opérations d'ordre	3 421,23 €
Total	200 247,90 €

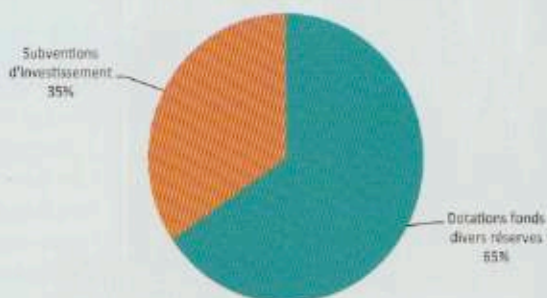
DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES

Solde d'exécution d'inv reporté	
Virement de la section de fonctionnement	
Produits des cessions	
Opérations d'ordre	
Dotations fonds divers réserves	431 388,66 €
Subventions d'investissement	227 835,00 €
Emprunts et dettes assimilées	
Total	658 993,66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Installation de jeux à Saint-Ignat



Fin 2014, des jeux ont été installés par les employés techniques à côté de la salle des fêtes.

Ils ont été mis en service début 2015 après un avis favorable de la commission de sécurité.

Désormais les enfants peuvent profiter d'un toboggan avec tour d'escalade, d'un cheval sur ressort et d'une balançoire à deux places.

Ces 3 jeux ont été achetés pour un montant de 6.630€. À ces frais s'ajoutent l'achat de graviers, de rondin et d'un banc pour 1.493 € soit un total pour l'ensemble de 8.123 €.

Travaux à Buxerolles

Rue de Beaulieu, carrefour Grande Rue/rue de Beaulieu

Ces travaux ont consisté en différentes opérations :

- découpe de l'enrobé
- terrassement
- pose de bordures béton
- reprise de l'enrobé le long des bordures béton
- pose d'enrobé au niveau des entrées des propriétés (une par propriétaire).

Ces travaux ont été réalisés en mai 2015 par l'Entreprise Eurovia pour un montant de 27.055,20 € TTC.



Sécurité



Radars pédagogiques

Suite au travail de la commission sécurité, deux radars pédagogiques solaires et mobiles ont été achetés.

Cette acquisition a été subventionnée à hauteur de 50 % grâce au reversement du produit des amendes de police par l'État. Le coût total étant de 6.934 € HT, le reste à charge pour la commune est de 3.467 €.

Ces deux radars sont installés en rotation dans les différentes rues de la commune en fonction des besoins.

Nous espérons qu'ils remplissent leur mission d'avertisseur pour faire ralentir les conducteurs distraits.

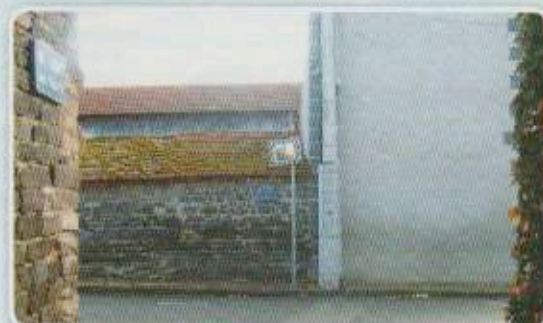
Miroir à Champeyroux

Un miroir a été installé au carrefour de la rue du Château d'eau et de la rue des Vallots.

Cette installation permettra une meilleure visibilité aux véhicules sortant de la rue des Vallots qui sont souvent gênés par des voitures en stationnement dans la rue du Château d'eau.

Le coût du miroir est de 532,80 €, la pose a été réalisée par les employés communaux.

Une signalisation au sol (bandes jaunes sur les trottoirs et stop) est en cours de réflexion.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Travaux à Villeneuve l'Abbé



Rue de la Morge, rue des Lilas

Ces travaux ont consisté en différentes opérations :

- décaissement de la rue
 - pose de bordures béton franchissables
 - pose d'un enrobé sur toute la rue ainsi qu'au niveau des entrées de propriétés.
- Le chemin longeant la Morge a également été relevé et profilé.

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Guittard pour un montant de 58.799,40 € TTC. Le syndicat Basse Limagne a également profité des

travaux de voirie pour refaire à neuf le réseau d'adduction d'eau potable.

D'autre part, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Telecom, de renforcement des réseaux EDF avec la pose de nouveaux candélabres, ont eu lieu dans ce même village.

Le SIEG subventionne ces travaux à hauteur de 50 %.

Le reste à charge pour la commune est de 35.181 €.



Travaux à Saint-Ignat

Route des Martres-sur-Morge

Ces travaux ont consisté en différentes opérations :

- découpage du bord de la route
- pose de bordures béton
- réalisation des entrées de propriété
- remblaiement des trottoirs en concassé
- reprise d'enrobé entre les trottoirs et la route

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Guittard pour un montant de 14.446,20 € TTC.



Chemins communaux

Une réunion en concertation avec les agriculteurs exploitant des terres sur la commune a été réalisée au mois d'avril.

Il en est ressorti que la commune continuerait son programme d'entretien des chemins mais également qu'elle fournirait la matière première pour que les agriculteurs équipés en matériel adapté aident à cet entretien. Plusieurs se sont engagés à le faire et certaines très belles réalisations ont déjà eu lieu.

La Municipalité remercie vivement cette action qui améliore les conditions de circulation tout en permettant une réelle économie à la collectivité.

Par ailleurs, la réfection de 2 chemins (Chemin du Mont salé et Chemin des Vignes) a été réalisée par l'Entreprise Parra Richard pour un montant de 17.112 € TTC.

Dans ce paragraphe, cette année encore, il est demandé aux agriculteurs de ne pas manœuvrer sur les chemins lors des travaux des champs et de respecter les limites de leurs propriétés.

Les conducteurs de tous véhicules à moteur (voitures, motos, quads, tracteurs...) sont également invités à faire preuve de civisme.

Pour cela, il est rappelé que la vitesse doit être réduite car en raison des passages très fréquents à allure trop importante, les trous et nids de poule réapparaissent rapidement.

Merci à tous pour vos efforts.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite et Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Afin de se mettre en conformité avec l'article L111-7-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, un diagnostic de l'accessibilité aux handicapés des différents bâtiments communaux accueillant du public, a été réalisé par l'Entreprise SOCOTEC. Il s'agit plus précisément de la Mairie, des salles communales et de l'église.

Le coût estimatif des travaux à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité, selon la SOCOTEC, s'élève à 131.600 € HT (voir détail ci-dessous). Le Conseil Municipal a rendu à la Direction Départementale des Territoires son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui étale ces travaux jusqu'en 2021. Ils seront réalisés par ordre de priorité, à savoir :

2016 : Mairie et école

2017 : église et salle des fêtes de Buxerolles

2018 : salle des fêtes de Saint-Ignat

2019 : salle des fêtes de Champeyroux

2020 : salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé

2021 : salle des fêtes de Tyrande.

La Mairie a par ailleurs décidé que la rénovation de la salle des fêtes de Saint-Ignat sera effectuée en même temps que la mise aux normes pour l'accessibilité.

COMMUNE DE SAINT-IGNAT - 63720 -

LISTE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Numéro	Code Etablissement	NOM	ADRESSE	TRAVAUX	COUT	ANNEE DE REALISATION
01	E36200001	SALLE DES ASSOCIATIONS	Rue du Couvent "Saint-Ignat"	- Création d'une place de parking adaptée à proximité de l'entrée	900,00 €	2018
				- Pose d'éléments précisant l'entrée principale	300,00 €	
				- Création de Chanfreins	700,00 €	
				- Accès esplanade : Pose de deux dispositifs de rappels tactiles dans les zones de 15 à 40 cm et de 75 à 90 cm. Ou retrait de l'élément	1 000,00 €	
				- Pose de mains courantes continues et prolongées, de bande d'appel à la vigilance, de nez de marches et des deux contremarches construites	1 100,00 €	
				- Création d'une rampe d'accès extérieure Ou pose d'un monte personne	33 000,00 €	
				Entrée principale et porte extérieure : Pose de porte 1/3-2/3	2 200,00 €	
				Salles principales : Pose de patères à hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m	300,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					39 500,00 €	
02	E36200002	SALLE POLYVALENTE	Place Sainte Anne "Buxerolles"	- Création d'un cheminement d'accès stabilisé non meublé, avec ressaut <2 cm ou chanfrein <4cm, au pente adaptée.	1 700,00 €	2017
				- Pose d'éléments précisant l'entrée principale	300,00 €	
				- Création d'une rampe adaptée	900,00 €	
				Salle Principale : Pose de patères à hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m	300,00 €	
				Bar : Création d'un espace accessible	4 000,00 €	
				Sanitaire : Libérer l'espace de manœuvre, pose d'une barre d'appui horizontale. Modification de la signalétique afin que les sanitaires soient présentés comme mixtes	600,00 €	
				TOTAL COUT TRAVAUX		
03	E36200003	SALLE COMMUNALE	Place du Vieux Chêne "Villeneuve l'Abbé"	Entrée principale : Pose d'éléments précisant l'entrée	300,00 €	2020
				Entrée principale : Création d'une rampe adaptée	600,00 €	
				Accès sanitaires : Création de rampe d'accès	1 300,00 €	
				Salle Principale : Pose de patères à hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m	300,00 €	
				Sanitaire : Création de sanitaire accessible	13 900,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					16 400,00 €	
04	E36200004	SALLE COMMUNALE	1, rue de Muringues "Tyrande"	Entrée principale : Pose d'éléments précisant l'entrée	300,00 €	2021
				Entrée principale : Création d'une rampe adaptée	900,00 €	
				Accès cuisine et sanitaires : Création de rampes d'accès	11 900,00 €	
				Salle Principale : Pose de patères à hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m	300,00 €	
				Sanitaires : Création de sanitaire accessible	13 900,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					27 300,00 €	

LES TRAVAUX COMMUNAUX

05	E36200005	SALLE COMMUNALE	Place du Four "Champeyrour"	Entrée principale : Pose d'éléments précisant l'entrée	300,00 €	2019
				Pièce principale : Création d'une rampe adaptée amovible	600,00 €	
				Salle Principale : Pose de patères à hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m	300,00 €	
				Façade : Rendre les boîtes aux lettres accessibles	600,00 €	
				Sanitaires : Création de sanitaire accessible	13 900,00 €	
				Sanitaires : Pose à des hauteurs différentes	400,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					16 100,00 €	
06	E36200007 E36200007-1	ECOLE PRIMAIRE	Rue des Ecoles "Champeyrour"	Cour : Pose de grilles à trous inférieurs à 2 cm	600,00 €	2016
				Tout l'établissement : Création d'une signalétique d'orientation et d'information	800,00 €	
				Entrée : Création d'un repérage visuel afin de le repérer par rapport à l'arrière-plan	200,00 €	
				Dortoir : Modifier la largeur de porte	900,00 €	
				Salles de classes : Mettre à disposition des bureaux accessibles	1 500,00 €	
				Bureau de la direction : Création d'un espace de réception adapté	500,00 €	
				Sanitaires accessibles : Retirer l'armoire, modifier le lavabo	800,00 €	
				Sanitaire adapté : Modifier l'emplacement du lavabo	800,00 €	
				Sanitaires ancien bâtiment : Pose des urinoirs à hauteurs différentes	400,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					6 500,00 €	
07	E36200010	SCT CHAMP FERRAND	Route des Mairies sur Morge "Champeyrour"	SOCIETE PRIVEE		
08	E36200013	MAIRIE	Place de la Mairie "Saint-Ignat"	Entrée principale : Pose de bandes d'appel à la vigilance, des mains courantes prolongées, des nez de marches et des 2 contremarches contrastées	800,00 €	2016
				Façade d'entrée principale : Déplacer les panneaux d'affichage	400,00 €	
				Parking : Création d'une place adaptée à proximité de l'accès aménagé	1 200,00 €	
				Entrée secondaire : Signaler l'entrée accessible. Pose d'un bouton d'appel permettant de se signaler en cas de porte fermée	1 600,00 €	
				Accès aux locaux spécifiques : Pose d'une signalétique d'orientation	300,00 €	
				Accueil : Création d'un espace d'écriture adapté	4 000,00 €	
				Entrée : Libérer l'espace de circulation	300,00 €	
				Bureau du Maire : Pose d'un élément de mobilier avec vide en partie inférieure	500,00 €	
				Sanitaire : Pose d'une barre d'appui horizontale à une hauteur comprise entre 0.70 m et 0.80 m. Déplacer les équipements en zone accessible	800,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					9 900,00 €	
EN COURS		EGLISE		Entrée principale : Création d'une rampe d'accès	2 700,00 €	2017
				Accès au Chœur : Création d'une rampe fixe ou amovible	4 100,00 €	
				Allées principales : Laisser les largeurs de passage de 1.20 m	300,00 €	
				Places assises : Prévoir des emplacements spécifiques par type de prestation	1 000,00 €	
TOTAL COUT TRAVAUX					8 100,00 €	

131 600,00 €

Projets

Aménagement de la Place de Saint-Ignat

Le projet d'aménagement de la place de Saint-Ignat, avec l'appui technique du Conseil Départemental, avance. L'étude des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) a été rendue. Le SIEG prend à sa charge une partie des travaux d'enfouissement qui auront lieu au premier trimestre 2016. La finalisation doit se faire avec le Conseil Départemental qui financera 50% des travaux, l'autre moitié étant à la charge de la commune. Le coût total s'élèvera à environ 250.000 € HT.

Réhabilitation de l'ancien presbytère

Afin de répondre à un besoin de réhabilitation de l'ancien presbytère, une étude pour la création de 2 logements a été demandée à l'OPHIS qui a fait parvenir un projet. La compétence « logement » étant dévolue à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (CCLE), il a été décidé de céder un fragment de la parcelle OD 1379 à la CCLE. Le dépôt du permis de construire est en cours. Les travaux devraient démarrer début 2016.

VIE DE LA COMMUNE

Environnement

Nettoyage de printemps

Samedi 11 avril, une trentaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé autour d'un café avant de partir, sacs poubelle et gants en main pour le désormais traditionnel nettoyage de printemps.

Par équipe de trois ou quatre, adultes et enfants ont nettoyé les bords de Morge, les alentours de la déchetterie, le long des routes et chemins communaux.

Comme chaque année, nous formulons le vœu que le travail de chacun soit respecté !



Plantations

Samedi 16 mai, les élus se sont réunis afin de réaliser les plantations de printemps.

En effet, n'ayant plus qu'un employé technique à cette période de l'année, il était impératif de soulager son travail.

L'ensemble des élus, dirigés par nos spécialistes environnement Jean-Paul Hermille et Lionel Boulon, eux-mêmes conseillés par notre fournisseur en plants, ont fleuri dans la bonne humeur nos bacs et autres jardinières.

Nous profitons de cette rubrique pour vous rappeler que l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques sera interdite en 2017.

Par conséquent, tout le désherbage devra se faire manuellement ou avec des produits ou techniques conformes à la réglementation en vigueur.

Nous encourageons donc chacun à participer à cet effort citoyen qui peut se traduire par l'entretien de son devant de porte. Il faudra également accepter que certains endroits peu fréquentés ne soient pas entretenus par les employés municipaux.

Merci pour votre compréhension.



Ecole communale de Saint-Ignat

Un effectif de 90 élèves répartis en 4 classes a été annoncé à la rentrée 2015.

De nouveaux horaires sont entrés en application :

Lundi, mardi,

- garderie : de 7h30 à 8h35 et de 16h00 à 18h30

- classe : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Jeudi, vendredi :

- garderie : de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30

- classe : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

- TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) : de 15h00 à 16h30.

Mercredi :

- garderie : de 7h30 à 8h35, (une garderie est proposée de 11h45 à 12h30 pour les familles ne pouvant pas s'organiser autrement)

- classe : de 8h45 à 11h45

Les tarifs de la garderie et de la cantine demeurent inchangés

- garderie : 1,52 € la garde ou 30 € par mois au delà de 20 gardes

- cantine : 3,40 €

D'autre part, le conseil municipal a décidé de reconduire l'application d'une tarification spéciale de la cantine.

Une réduction de 1 € par repas a été accordée à 18 familles qui en ont fait la demande et qui remplissaient les conditions suivantes :

- Etre domiciliée sur la commune de Saint-Ignat



- Avoir perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire au titre de la rentrée 2015-2016

Ou

- Avoir un revenu fiscal de référence en 2014 sur les revenus 2013 ne dépassant pas :

• 24.306€ pour 1 enfant à charge

• 29.915€ pour 2 enfants à charge

• 35.524€ pour 3 enfants à charge

• + 5.609€ par enfant supplémentaire

VIE DE LA COMMUNE

Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits mais sur inscription à l'année.

Depuis cette rentrée scolaire, chaque classe se verra proposer une activité encadrée par un intervenant extérieur pour une période de l'année.

- CE1-CE2 : danse country
- CMI-CM2 : relaxation
- MS-GS-CP : basket

Ces activités sont également sur inscription et dans la limite des places disponibles ; pour les financer, un budget supplémentaire d'environ 1.000€ a été alloué.

Les autres activités (langue, cuisine, jeux de société, jeux extérieurs...) sont comme les années précédentes encadrées par les ATSEM.

Pour les PS, un réveil échelonné suivi d'activités est proposé.

présents ainsi que les enfants du groupe des Grenouilles ayant réalisé les bricolages, et tous leurs camarades de la garderie. A cette occasion, les enfants ont lu ce qu'ils avaient écrit. Pour clôturer ce moment convivial, un goûter a été offert aux enfants et le verre de l'amitié aux adultes.

Le mot de l'équipe pédagogique

La fin de l'année scolaire a vu la concrétisation de plusieurs projets :

- Un travail autour de l'Afrique a amené les classes de la PS au CP à présenter un spectacle mêlant danses, chants et contes africains et à se rendre au Pal pour admirer les grands fauves...
- Les classes de CE et CM ont travaillé autour du thème de la différence, tolérance. Les élèves accompagnés du groupe Amazing Singers ont offert à leur famille un magnifique concert de Gospel.
- La classe de CE a eu la chance de pouvoir aller visiter le château de Guédelon et les carrières d'Aubigny, séjour de deux jours que tous ont apprécié.
- Quant aux CM, une journée bien chargée a été organisée :



volcan de Lemptégy, manoir de Veygoux.

Clotilde Monnet, enseignante à l'école de Champeyoux depuis plusieurs années, a rejoint l'école d'Aigueperse. Un grand merci à elle pour toutes ces années...

La rentrée 2015 s'est bien déroulée et a vu naître de nouveaux projets. Tous les enfants de l'école ont accueilli Agnès Bertron-Martin, auteur jeunesse avec qui ils ont partagé un moment aussi instructif que divertissant. Chaque classe se lance dans la réalisation d'un livre : de l'écriture à l'impression. Nous espérons conclure ce projet par une journée littéraire en collaboration avec le réseau des médiathèques...



VIE DE LA COMMUNE

L'APE : Association des Parents d'Elèves

Cette année encore, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Champeyroux a œuvré pour nos enfants dans le but d'encourager l'accès à la culture, intéresser les enfants au monde qui nous entoure, développer leur curiosité et ce, grâce à l'équipe enseignante qui ne cesse de se diversifier que ce soit dans le domaine de la musique, la littérature etc.

De ce fait, à la rentrée, les enfants en classe de CE et CM sont allés assister à une répétition de l'orchestre d'Auvergne à l'opéra de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'enseignement de la musique. Mais tout cela comporte un coût et devient réalisable grâce aux multiples manifestations telles que : Bourse aux jouets, Loto, Vente de beignets, Sapins de Noël, Kermesse de fin d'année.

Ainsi une nouvelle manifestation a vu le jour le 7 juin 2015 : un concours de pétanque. Durant la matinée, s'est déroulé le concours gratuit pour les enfants qui ont eu, chacun, une récompense offerte par l'APE. L'après-midi, un concours adultes et enfants était ouvert à tous.

Chaque classe bénéficie d'au moins une sortie en journée : le 5 juin 2015, la classe des CM est allée visiter le Manoir de Veygoux et découvrir le Volcan de Lemptégy. Les CE, à leur tour, sont partis pour 2 jours avec nuitée à la découverte du château de GUEDELON. Ce site est un chantier médiéval de construction historique d'un château fort avec les techniques du 13ème Siècle. Ils ont pu aussi visiter l'atelier des bâtisseurs avec visite guidée costumée ainsi que la visite de la carrière d'Aubigny avec un atelier sur la taille de pierre.

Les P.S. et G.S. sont allés, quant à eux, en sortie, le vendredi 12 juin, au PAL à la rencontre des animaux. Cette visite fut aussi l'occasion d'un atelier pédagogique.

Il faut savoir que chaque année une classe part en sortie scolaire avec nuitée, sortie et voyage toujours dans le cadre d'un projet pédagogique préparé par l'équipe enseignante. Ce qui permet de développer et de gagner un peu d'indépendance loin de papa et maman. Pour la plupart, ceci est une grande première !

Quelques dates sont d'ores et déjà programmées. La vente de beignets aura lieu le vendredi 1^{er} Avril en début d'après-midi, à Champeyroux. Les enfants de l'école seront parés de leurs plus beaux déguisements et seront accompagnés par les enseignantes. Le samedi 2 Avril 2016 sera consacré aux autres villages de la commune. Nous espérons que vous serez encore nombreux à les accueillir chaleureusement comme les années précédentes.

La kermesse qui est un grand moment de convivialité pour parents et enfants est prévue pour le vendredi 24 juin en fin de soirée.

Et de beaux projets sont encore à venir pour l'année 2016 !

Mais rien ne peut se réaliser sans l'aide de chacun d'entre nous car notre objectif est de réduire les coûts et diminuer au maximum l'effort financier demandé aux familles.

Pour le bonheur de nos enfants nous comptons sur vous.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui s'investissent afin que de beaux projets puissent voir le jour et ravir nos enfants.

Nos remerciements à l'équipe enseignante et à la municipalité pour leur soutien.

Les membres du bureau de l'APE vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Médiathèques : quinzaine du jeu

Pour sa 4^e édition, le réseau des médiathèques Limagne d'Ennezat a proposé au mois d'avril la « quinzaine du jeu », en partenariat avec les services Petite enfance et l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes.

La journée de lancement se passait à l'espace culturel de Chappes. Le matin, une quarantaine d'enfants, âgés de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles et des professionnelles du multi-accueil et de la microcrèche, a pu se familiariser avec les jeux de la malle prêtée par la médiathèque départementale.

L'après-midi, les enfants de 4 à 12 ans ont découvert une trentaine de jeux : jeux d'adresse, de construction, de lettres et de mots, de stratégie...

La journée s'est clôturée avec le jeu des loups garous animé par l'Association Riomoise pour la jeunesse à laquelle ont participé une trentaine d'adolescents.

Après cette journée de lancement, l'animation jeux pour les enfants de 4 à 12 ans s'est déplacée dans les communes de Clerlande, des Martres-d'Artière et de Saint-Ignat.

Sur notre commune, cette fin d'après-midi jeux a eu lieu après la classe à la salle des fêtes de Champeyroux.

Merci à nos six bénévoles : Régine Croizet, Aline Faye, Michelle Perry, Anne-Marie Rougier, Marie-Paule Thave et Simone Varenne-Paquet.



Il y a également de la place pour accueillir de nouveaux volontaires. Si vous souhaitez devenir bénévole ou même prendre des renseignements, n'hésitez pas à vous faire connaître à la médiathèque.

Merci également aux salariés et aux bénévoles des autres médiathèques qui s'investissent sur l'ensemble du territoire, à la coordinatrice du réseau Mylène Béal assistée d'Annick Nadot. Cette dernière a un rôle très important puisque, parmi l'ensemble de ses missions, elle assure la navette documentaire (l'acheminement des livres réservés et des nouvelles acquisitions).

Pour rappel les horaires sont les suivants : mercredi de 17h à 19h et vendredi de 16h30 à 18h30.

Le catalogue en ligne du réseau des médiathèques est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<http://www.ennezat-communaute.fr/services-intercommunaux/mediatheque/>

Le CCAS



Les vœux de la mairie

Comme chaque année, le Maire et le Conseil Municipal, entourés des membres du CCAS, avaient convié les sapeurs-pompiers du centre d'intervention, les présidents des associations communales, les enseignantes de l'école, les employés communaux, les bénévoles de la médiathèque, les Maires des communes voisines et les autorités locales, le vendredi 9 janvier à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Quelques jours seulement après la tragédie de l'attentat contre Charlie Hebdo et l'élan de solidarité qui s'en est suivi, monsieur le Maire a tenu à rappeler que

« l'union et la solidarité font la force d'un pays ». Il a également insisté sur l'investissement de tous les acteurs de la vie communale qui participent au dynamisme et à la qualité de vie à Saint-Ignat.

Il a ensuite fait un rappel des travaux réalisés dans l'année 2014 et présenté les projets à venir pour 2015, prioritairement axés sur la voirie et l'enfouissement de réseaux.

La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet préparé et servi par les membres du CCAS. C'est un moment de convivialité et d'échanges qui permet notamment aux nouveaux habitants de la commune de faire plus amples connaissances.



Le repas du CCAS



Malgré les événements tragiques du 13 novembre, que monsieur le Maire a évoqués dans son mot de bienvenue, le repas du CCAS a réuni près de 80 personnes le samedi 12 décembre 2015.

Comme chaque année, le service a été assuré par l'équipe du CCAS, composée de 6 élus et 6 bénévoles, et le repas préparé par le traiteur le « Gourmet Fiolant » d'Ebreuil (03).

Ce rendez-vous est l'occasion (parfois la seule de l'année) pour les aînés des 6 villages de notre commune, de se retrouver et d'échanger autour d'un bon repas. Celui-ci est choisi par l'équipe du CCAS avec pour unique souhait d'apporter du plaisir aux invités. C'est aussi dans cet objectif qu'une surprise attendait les invités ; au moment du dessert, la chorale « Voici-Voilà » de Vinzelles a interprété quelques chants sur le thème de la pluie puis un répertoire de Noël.

Comme chaque année, toutes celles et ceux qui n'ont pas pu venir au repas et qui sont âgés de plus de 70 ans recevront la visite d'un membre du CCAS qui leur apportera un colis, témoignage de notre solidarité intergénérationnelle.



VIE DE LA COMMUNE

La vie chez les Pompiers



L'année 2015 a été une année riche en événements pour notre caserne de Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat.

Le plus important d'entre eux a été la passation de pouvoirs lors du départ à la retraite du Lieutenant Jean-Claude Chavenon. Ce dernier a cessé ses fonctions de chef de centre au 1er janvier 2015, mais la passation de pouvoirs officielle a eu lieu le samedi 4 avril 2015. C'est l'Adjudant Jean-Pierre Bellan qui lui a succédé. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des chefs de corps et des représentants des casernes voisines, des élus du Conseil Départemental, des Maires des communes de Saint-Ignat/Saint-

Laure/Surat, des anciens pompiers et des pompiers en activité.

Les élus ont rendu hommage à Jean-Claude Chavenon qui a apporté son dynamisme et fait vivre le Centre de Pompiers d'Intervention (CPI) grâce à ses qualités humaines et à son professionnalisme, rappelant qu'il a toujours été un exemple pour tous les pompiers de la caserne, et souhaité la bienvenue à Jean-Pierre Bellan dans ses nouvelles fonctions.

En juin l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat a convié à la caserne les anciens pompiers et les pompiers en exercice,



accompagnés de leur conjoint, pour le traditionnel repas champêtre. Les maires des 3 communes ainsi que des élus étaient bien sûr présents pour déguster le plat du jour : une paëlla appétissante.

Le premier dimanche d'Août, comme chaque année, a eu lieu la manœuvre de la Côte-Rouge, entourés des Maires des 3 communes, des élus, et bien sûr des habitants du village. Dirigée par l'Adjudant Jean-Pierre Bellan, les pompiers ont vérifié les points d'eau et le matériel incendie. Tous ont partagé ensuite un casse-croûte pour finir la matinée en toute convivialité.



Les cérémonies commémoratives



2015, comme toutes les années, a été ponctuée de cérémonies commémoratives afin d'honorer les grands événements de notre histoire. Ces cérémonies sont généralement composées d'un cortège d'élus et d'employés de la commune, des élus des communes voisines, des pompiers, des anciens combattants, parfois des élus des instances départementales locales et bien sûr des habitants qui se joignent aux défilés.

Les airs militaires indispensables à ces commémorations sont joués par la fanfare « L'Epi d'or » qui nous fait toujours l'honneur de sa présence. Les cérémonies de cette année étaient :

- Victoire du 8 mai 1945
- Fête Nationale du 14 juillet
- Commémoration du 11 Novembre : en hommage aux morts de toutes les guerres
- Journée Nationale d'hommage aux morts d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre.



Ces moments de souvenir sont terminés par un pot de l'amitié offert par la Mairie à tous les participants, et par un buffet campagnard le soir du 14 juillet.



VIE DE LA COMMUNE

Intervillages 2015



Après le report de la 2^e édition de la fête Intervillages initialement prévue en 2014, pour cause de mauvais temps, c'est sous un soleil radieux que cette festivité sportive et récréative s'est déroulée le samedi 25 juillet. Saint-Ignat était cette année la commune hôte. Après une longue mais impeccable préparation et quelques entraînements pris en charge par les bénévoles d'Intervillages, les 4 communes des Martres-sur-Morge, Saint-Laure, Surat et Saint-Ignat se sont rencontrées sur le terrain de foot de la Salle des Fêtes, chacune arborant fièrement ses couleurs.

Les habitants des 4 communes concurrentes, venus nombreux, ont donné de la voix pour encourager et supporter leurs représentants, tantôt pour des jeux d'adresse comme le jeu des cagettes ou le lancer d'oeufs, de force, comme le tir à la corde, ou plus ludiques

comme « le ventre ki glisse » ou la course en sac. Le quiz culturel portant sur les 4 communes et le concours de gâteaux étaient les nouveautés de cette édition 2015.

Et c'est dans une ambiance très chaleureuse que finalement les Martres-sur-Morge ont remporté cette seconde édition, suivis de peu par Saint-Ignat, puis par Surat et Saint-Laure.

Un apéritif et un repas ont clos cette journée où les 155 convives ont pu repartir des moments forts de cet après-midi et sans aucun doute préparer les stratégies futures pour les jeux de 2017 aux Martres sur Morge.



Descente de la Morge

L'Association d'Animation Communale de Saint-Laure a organisé, samedi 26 septembre, « la Descente de la Morge ».

11 embarcations ont relevé le défi... et il était de taille ! En effet, la Morge et ses méandres ne sont pas des plus faciles à naviguer.

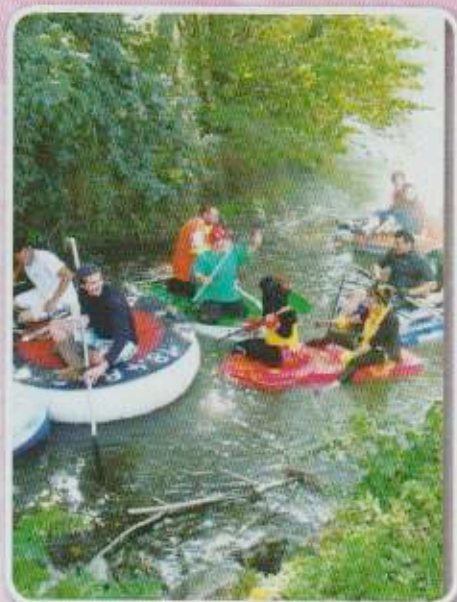
La mise à l'eau a eu lieu à 15h au port de Champeyroux et l'arrivée s'est échelonnée sur plusieurs heures à Saint-Laure.

Le Comité des fêtes a courageusement présenté un beau modèle de flottabilité suffisamment léger pour être porté une bonne partie du temps comme il se doit en raison du faible niveau d'eau.

Les pompiers avaient opté pour du plus lourd et ils n'étaient pas trop de quatre, encouragés par leurs collègues, pour tenir la distance.

À mi-parcours, la municipalité offrait un petit ravitaillement bienvenu tant la fatigue commençait à se faire sentir.

Après la remise des récompenses, un apéritif suivi d'un repas festif étaient proposés par l'AAC de Saint-Laure.



VIE DE LA COMMUNE

Balinzat : Randonnée patrimoine : les hameaux du Val de Morge

**A LA DÉCOUVERTE
DES HAMEAUX DU VAL DE MORGE**

DIMANCHE 18 octobre 2015

Randonnée Patrimoine (10 Km) guidée, commentée et gratuite.

Départ: 8h30
A CHAMPEYROUX
Place Jean et Marie DARENNE

A la pause: Café
ou soupe à l'ortie

Vente de Pain (500 gr) cuit au
four à bois par les
Compagnons du Four de
Champeyroux sur réservation
au 04 73 63 88 67

RETOUR vers 12h45
à Champeyroux et
pot de l'amitié

Organisation et renseignements
Association intercommunale "Balades en Limagne d'Ennezat"

balinzat@orange.fr
06 88 49 60 72 / 06 78 96 26 41

Logo PUY-DE-DÔME
Logo Riom



En partenariat avec la municipalité, l'association intercommunale Balinzat (Balades en Limagne d'Ennezat) a proposé dimanche 18 octobre une randonnée patrimoine sur la commune, dans le cadre des Balades d'automne initiées par Riom Communauté et les offices de tourisme (Riom-Limagne, Volvic et Châtel-Guyon).

Un circuit de 10 km permettait de découvrir les hameaux de Champeyroux, Buxerolles, Villeneuve l'Abbé et le bourg de Saint-Ignat.

Merci à M. Antoine Cheminat de Champeyroux pour ses recherches qui nous ont apporté de nombreuses informations recueillies dans les bulletins municipaux. Nous les avons largement utilisées pour cette randonnée patrimoine.

Merci également à Régine Croizet passionnée d'histoire qui a enrichi nos connaissances.

Merci à nos deux associations communales : les Compagnons du Four et le Comité des Fêtes qui nous ont offert une animation et un ravitaillement de qualité.

Le descriptif avec les points d'intérêt de la randonnée est disponible sur le site Internet de la mairie : <http://www.saint-ignat.fr>

A la découverte des Hameaux du Val de MORGE

Dimanche 18 Octobre 2015 dès 8h30

Circuit 9,5 km : Patrimoine Communal Commenté

Champeyroux
Départ: 8h30
Arrivée: 12h45
Place Jean et Marie DARENNE

St Ignat

Pause café-soupe ortie

Morge

Buxerolles

Villeneuve l'Abbé

Avec les concours des Compagnons du four de Champeyroux et du Comité des fêtes de St IGNAT

vente de pain cuit au four à bois sur réservation au 04 73 63 88 67

Renseignements: balinzat@orange.fr ou 06 88 49 60 72/06 78 96 26 41

Logo PUY-DE-DÔME
Logo Riom

Ne pas jeter sur la voie publique

VIE DE LA COMMUNE

Inauguration stèle



peut également voir dans l'impasse de la forge une des hélices de l'avion retrouvée de longues années après l'événement au fond d'une grange.

Le 12 septembre 2015 a eu lieu l'inauguration de la stèle en présence du Conseil Municipal, des élus de Surat, de familles des aviateurs disparus, des sapeurs pompiers, des anciens combattants, des habitants de la communes venus nombreux malgré le mauvais temps et la pluie menaçante. Les enfants présents ont planté des drapeaux anglais, canadiens et français puis deux élus, Annick Peyragrosse et François Boileau ont chanté à capella « Le chant des partisans » et « Je chante avec toi liberté ». La cérémonie s'est terminée à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié.

Inauguration Stèle

Suite aux manifestations des 25 et 26 juillet 2014 pour le 70ème anniversaire du crash des deux bombardiers Lancaster sur les communes de Saint Ignat et Surat, le Conseil Municipal de Saint Ignat a décidé d'ériger une stèle commémorative sur le lieu exact de l'accident (chemin entre la route des Martes/Morge et la route de Surat). Un monument en lave émaillée, matériau local, représentant un Lancaster dont la maquette est exposée à la Mairie, a été choisi à l'unanimité. On



Les avions LANCASTER et les missions des pilotes

L'équipage des bombardiers LANCASTER était composé de sept aviateurs, pour celui de Saint Ignat :

Le pilote : Harold Earl Wilson, canadien, 28 ans (1)

Le navigateur : Ambrose Bain, canadien, 29 ans

Le bombardier : Alexander Lindsay, canadien, 25 ans

Le radio : Percy Arthur Gilliatt, anglais, 27 ans

Le mitrailleur du milieu : David Jack Ervin Fontaine, anglais, 22 ans

Le mitrailleur arrière : John Reginald Cecil Gutcher, canadien, 23 ans

Le mécanicien : Frederick Robert Arnold, anglais (âge inconnu)

(1) Le frère d'Harold Wilson Douglas est aujourd'hui âgé de 94 ans, il vit à Birtle au centre du Canada. Jusqu'en 2010, il savait seulement que son frère était mort en mission et enterré en France, sans connaître le lieu exact ni les circonstances....

Les bombardiers Lancaster étaient surtout utilisés pour des bombardements de nuit.

Les conditions matérielles des raids étaient particulièrement difficiles : l'équipage était emmitoufflé dans des combinaisons, bottes fourrées pour lutter contre le froid glacial à près de 5000m d'altitude. Le bruit était assourdissant.

Les vols se passaient dans le noir absolu, sans communication radio, avec la peur permanente de la collision et/ou des attaques des chasseurs allemands. La tension psychologique était extrême, certains pilotes en sont même devenus fous.

En règle générale, les aviateurs s'engageaient pour un cycle de 30 missions.

Un raid sur la France comptait pour une demi-mission, et un raid sur l'Allemagne pour une mission. A la fin d'un cycle de missions il y avait, en moyenne, un survivant sur six !

Certains rempilaient pour un 2e tour. A la fin du 2e tour, il y avait un seul survivant sur quarante. Le savaient-ils ?



La Salle des Jeunes



Un local a été mis à disposition par la municipalité pour les jeunes de la commune. Des travaux ont d'abord été réalisés et des équipements (jeux, mobilier...) installés afin de le rendre plus accueillant. Suite à l'avis favorable de la Commission Sécurité, l'inauguration de la Salle des Jeunes a eu lieu le samedi 4 avril 2015, à 11h30, en présence de M. le maire, Philippe Cartailier, des adjoints et conseillers municipaux, des jeunes et de quelques parents.

Il est rappelé que cette salle, située 1 bis rue de l'Eglise à St-Ignat, est mise **gratuitement** à disposition de tous les jeunes de la commune, âgés de **12 à 18 ans**. Avant de fréquenter la salle, il suffit de signer le **Règlement Intérieur** prévu à cet effet, en mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Chaque jeune résident de la commune peut inviter un autre mineur d'une commune extérieure. La capacité d'accueil de la salle est de 15 personnes maximum. La Salle des Jeunes est accessible tous les jours pendant les vacances scolaires et, les mercredis après-midi, vendredis soirs, samedi et dimanche en journée le reste de l'année.

Pour plus de précisions sur les horaires mais aussi sur les devoirs, obligations, ou interdictions et pour veiller à une bonne utilisation de cette salle, merci de vous reporter au Règlement ci-joint.

Le Conseil Municipal espère que ce local sera un lieu de vie pour la jeunesse de notre commune et reste à l'écoute des utilisateurs pour améliorer le service apporté.

Règlement intérieur

Principe

La municipalité de Saint Ignat met gratuitement à disposition des jeunes de la commune, une salle de rencontre située 1 bis Place de l'Eglise, 63720 Saint-Ignat.

Ce lieu est non surveillé. L'accès est sous la responsabilité des représentants légaux. Pour que la Salle des Jeunes reste le lieu de tous les jeunes de la commune où chacun a sa place, quelques règles doivent être respectées.

Article 1 : Conditions d'admission et d'utilisation

L'accès est réservé aux habitants de la Commune de St-Ignat âgés de **12 à 18 ans**.

Un jeune non résident à Saint-Ignat est autorisé à fréquenter la salle sous réserve qu'il soit invité par un habitant de la commune (une seule invitation par jeune résident présent).

Le règlement intérieur, disponible en Mairie, devra être signé par le jeune et un de ses représentants légaux avant la première utilisation de la salle. Le code d'accès à la salle lui sera alors remis. La Mairie se réserve le droit de modifier ce code.

Article 2 : Conditions d'utilisation

La salle est ouverte selon les horaires suivants :
Période scolaire :

Mercredi : de 14h00 à 19h00
Vendredi : de 18h00 à 23h00
Samedi : de 10h00 à 24h00
Dimanche : de 10h00 à 19h00

Vacances scolaires :

Tous les jours : de 10h00 à 23h00

Sauf samedis : de 10h00 à 24h00

Et dernier dimanche des vacances :

de 10h00 à 19h00

La capacité d'accueil maximale de la salle est de 15 personnes.

! Ne jamais laisser la salle ouverte sans surveillance et vérifier que la porte est bien fermée au départ du dernier jeune.

Article 3 : Droit des utilisateurs

L'accès doit se faire sans discrimination.

Les jeunes sont libres d'aller et de venir dans la salle, de s'exprimer, d'être écoutés et respectés. Ils sont libres d'apporter des objets personnels, sous leur entière responsabilité. Ces objets ne devront pas rester dans la salle à leur départ.

Article 4 : Devoirs des utilisateurs

Le respect de tous (jeunes, adultes, voisins) est indispensable au sein de la Salle des Jeunes comme à l'extérieur.

Du matériel est mis à disposition afin de proposer un lieu de détente et de loisir : c'est en le respectant que la salle restera un endroit agréable de vie et de rencontres : 1 baby-foot, 1 canapé, des chaises et des tables.

La salle doit être laissée propre et rangée après utilisation (matériel de nettoyage mis à disposition).

Le stationnement des deux roues se fera Rue des Paquiers, sans obstruer la voie publique.

Si quelqu'un constate une dégradation ou un dysfonctionnement, il doit en avvertir la Mairie rapidement.

Article 5 : Interdictions

La loi Evvin interdit la consommation de tabac dans les lieux publics. De plus, l'article L. 628 du Code Pénal interdit tout usage de produits stupéfiants.

Il est donc **strictement interdit** de fumer dans cette salle ou de consommer tout produit stupéfiant.

Il est également **strictement interdit** de consommer de l'alcool.

Article 6 : Sanctions

6.1 Dégradations ou actes répréhensibles

Si les services municipaux constatent des dégradations, ceci pourra entraîner :

- L'exclusion temporaire ou définitive du ou des auteurs des dégradations,
- La fermeture provisoire ou définitive de la salle.

Le Maire se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes ayant commis des faits répréhensibles.

6.2 Non respect du Règlement Intérieur

Tout utilisateur qui ne respecterait pas les devoirs et interdictions du présent règlement (Art. 4 et 5) sera exclu immédiatement de la salle, pour une durée à déterminer en fonction de la gravité de son acte.

La Municipalité de Saint Ignat n'est pas responsable des vols et dégradations qui pourraient avoir lieu dans la salle.

Les élus et employés communaux se réservent le droit de rendre visite aux occupants à tout moment.

VIE DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Loto : dimanche 23 novembre 2014

Succès mitigé pour le Loto : les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Alors que l'édition de 2013 avait remporté un grand succès, celle de 2014 fut moindre : il est vrai que le temps particulièrement doux ce dimanche appelait peut-être la population à profiter de l'extérieur. Malgré tout, les plus fidèles amateurs sont venus tenter leur chance. Après l'installation des membres du Comité à leur poste respectif, vérification du boulier et des numéros, petit mot de la Présidente, les parties pouvaient débuter. 15 parties avec relances étaient prévues.

De nombreux lots ont été gagnés ! Bien sûr, les plus chanceux sont repartis avec les plus beaux ! Ainsi, le sèche-linge a été gagné par M. Mayoux de Marignies, la télé 81 cm par Stéphanie Vinet de St-Ignat (très fidèle gagnante), le four avec plaques de cuisson par Mme Ollier de St-Beauzire. Quant à la partie enfant, c'est le jeune Romain Lisay de St-Ignat qui a gagné la caméra sport.

Aux entractes, les crêpes étaient toujours aussi appréciées par petits et grands !

Marché de Noël : samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014



Le Comité des Fêtes a organisé son 15^{ème} Marché de Noël au cours duquel 35 artisans et commerçants sont venus présenter leurs produits. Chaque visiteur pouvait trouver des cadeaux à mettre sous le sapin ou de bons produits à déguster. C'est ainsi que le foie gras côtoyait le safran, les macarons faits maison, les croquants ou les chocolats ... Également, on trouvait des savons, produits cosmétiques naturels, compositions florales ... Quant aux enfants, ils n'étaient pas oubliés, le Père Noël avait fait le déplacement à St-Ignat et durant les 2 jours, ils pouvaient se faire photographier en sa présence. La présidente a donné l'exemple !

Sur la scène, un stand de fabrication de shamballas occupait les plus patients (petits et grands), tandis que d'autres se faisaient maquiller. À l'extérieur, le stand des sapins et des châtaignes a connu un vif succès.

Pour couronner le tout, tombola, crêpes, buvettes, vin chaud, bonne ambiance ... bref de quoi passer 2 agréables journées !

Des récompenses au Comité des Fêtes

À l'issue de la journée du samedi 6 décembre était organisé le buffet de l'Amitié. Durant cette soirée, la présidente, Monique Treillon, a souhaité la bienvenue aux invités et membres du Comité des fêtes. Dans un cadre festif, elle a rappelé que le Comité compte 15 membres. Elle a remercié M. Le Maire, Philippe Cartailier, les amis du Comité des fêtes de Cébazat, et tous les bénévoles qui aident tout au



long de l'année. En 2014, le Comité des fêtes a eu 30 ans et la Fête de l'Ortie 20 ans. Dominique Bresson, pour 10 ans de vie associative a reçu la médaille d'argent. Il avait rejoint l'association dès son arrivée dans la commune, parrainé par Pierre Gagnevin. Philippe Cartailier, présent depuis la création du Comité, a reçu le trophée du bénévole pour 30 ans de présence.

Au cours de cette même soirée, les participants au concours de



VIE DES ASSOCIATIONS



maisons fleuries ont été récompensés :

1er prix : M. Congiu Gilles

2ème prix : Mme Darenne Nicole

3ème prix : Mme Boulon Patricia

L'ensemble des participants ont reçu des compositions florales.

Bravo à tous !

La soirée s'est terminée de manière conviviale autour d'un buffet.

Une potée mi saint-Valentin mi carnavalesque : samedi 14 février 2015

Samedi 14 février, le Comité des fêtes a organisé sa 31^{ème} soirée potée. De nombreuses personnes ont répondu présentes pour une soirée agréable autour d'un menu de saison : la Potée : ce met très ancien était préparé à l'origine dans un pot, d'où son nom. Chaque province à sa recette : potée berrichonne, bourguignonne, comtoise ... Notre potée, bien Auvergnate, a régalé de nombreux amateurs !

Le Comité avait placé la soirée sous le signe de la Saint-Valentin, avec une

décoration faite de cœurs et de roses, mais également du Mardi Gras en invitant les participants à venir déguisés. Les idées n'ont pas manqué !

Des récompenses ont été remises aux déguisements les plus originaux. Les enfants n'ont pas été oubliés et une musique entraînante a égayé la soirée jusqu'au petit matin.



Une médaille en cache une autre

Philippe Cartailier a profité de la soirée pour mettre à l'honneur Monique Treillon. Il a rappelé son implication dans l'association depuis sa création, c'est-à-dire plus de 30 ans et surtout son rôle de présidente depuis plus de 20 ans. Après avoir retracé son travail, son implication dans la création de la Fête de l'Ortie et des Marchés de Noël, sans compter les autres manifestations, c'est Claude Boilon, Conseiller général, qui l'a félicitée pour son travail et lui a remis la médaille du Conseil Général.

Toute l'équipe du Comité lui a ensuite remis la médaille nationale du bénévolat et le trophée du Grand Bénévole de la FNCOF. Enfin, au nom de la commune, Marie-Laure Redon lui a remis un bouquet de fleurs.

Non sans une certaine émotion, Monique a remercié les membres du Comité et leur a dédié ces médailles car « seule je ne pourrais rien faire ».



Marche et vide grenier le dimanche 10 mai 2015 :

Une journée caritative pour l'A.C.T.E (association d'aide aux enfants en traitement contre le cancer)

Sous un soleil printanier et généreux, le Comité des fêtes a organisé une marche et un vide-grenier, à Buxerolles, en faveur de l'ACTE Auvergne.

Malgré des conditions météo favorables, seul un petit nombre de marcheurs a profité de cette belle journée pour arpenter les chemins de la Limagne. Souhaitons que ce nombre augmente au fil des années : les chemins bien balisés et plats sont très largement accessibles (même avec des enfants et des poussettes). 2 parcours de 7 et 11 km étaient proposés avec ravitaillement et rafraîchissement.

VIE DES ASSOCIATIONS



En parallèle de la marche, une activité (plus statique !) était proposée à partir de 7h du matin : le vide-grenier. Malgré tout, une bonne condition physique est requise, puisque l'installation, la mise en place des articles, le rangement de son stand ne sont pas de tout repos. À noter que le nombre d'emplacements réservés était en augmentation par rapport à l'année précédente.

Dans l'après-midi, le groupe folklorique « la Bourneio Deu Braye » était chargé d'animer la fête. Les membres du groupe ont été bientôt rejoints par des danseurs novices qui s'en sont donnés à cœur joie ! La bonne humeur a régné aussi bien « sur la piste de danse » qu'à la buvette.

La recette de cette journée, soit 1500€, a été reversée à l'ACTE Auvergne au cours du mois de juin 2015, en présence de M. Philippe Cartailier, de responsables de l'Association ACTE et des membres du Comité. À noter le beau geste du groupe folklorique qui a reversé l'intégralité de son cachet à l'ACTE.

L'ACTE Auvergne a été créée en 1985 par des parents et vient en aide aux enfants en traitement contre le cancer.



Une journée « dyna-pique »

Avant la Fête de l'Ortie en septembre, de nombreuses préparations notamment culinaires s'imposent.

C'est ainsi que dès le mois de mai, Elie et Jérôme ont fauché ces plantes piquantes mais pleines de vertus pour l'organisme. Triées par toute la troupe, elles sont passées aux lavages (trois bains sont nécessaires) et essorage par Cécile et Annie.

S'en est suivi la cuisson au lait et au miel pour les produits sucrés et la cuisson avec des échalotes, des oignons, de l'ail ... pour la soupe et autres produits salés. Les préparations sont ensuite conservées jusqu'à la date fatidique.



Fête de l'Ortie : de la cueillette à la fourchette !

Incontournable depuis 21 ans, la Fête de l'Ortie s'est déroulée toute la journée le dimanche 6 septembre 2015.

L'ortie ! Combien de fois avons-nous pesté contre cette plante qui laisse de cruels souvenirs quand par mégarde nous frottons contre elle les jambes nues ! Peut-être avez-vous appris aussi à la cueillir sans vous piquer en la prenant par en dessous et en remontant le long de la tige.

L'ortie était Reine, ce dimanche, à St Ignat.

Au programme : repas, tripes ou beefs, servis avec pain et sauce à l'ortie.

À 10h, déambulation musicale avec la Javamobile.

De 10h à 12h, conférence par M. Christian Rougeron sur le thème du jardinage au naturel et l'importance de l'ortie.



VIE DES ASSOCIATIONS



À 15h, les nouveaux membres de la Confrérie des amis de l'ortie étaient intronisés.

Toute la journée, une exposition sur l'ortie était organisée dans la salle. À l'extérieur, le stand du comité proposait un très grand choix de produit à base d'ortie : soupe, cakes, ortillette, poudre d'ortie, confiture, savons plus d'une trentaine de choix possibles.

De nombreux stands proposaient des produits bios et du terroir. Un sculpteur à la tronçonneuse et un ferronnier d'art ont réalisé, durant la journée, quelques œuvres d'art. La brocante permettait aux amateurs de flâner au milieu d'objets hétéroclites.

L'après-midi était animée par 3 groupes musicaux : la Banda'deuch, Y a qu'à danser et Bombes Humaines, qui faisaient « bouillir » les spectateurs avec leurs reprises du répertoire du groupe TELEPHONE.

Des baptêmes d'hélicoptères étaient proposés par la compagnie aérienne Héli Volcan avec survol de la commune et alentours. Plein les yeux et plein de sensations !

Pour les enfants, manèges et promenades à dos de poneys étaient proposés.

Et pour les plus gourmands : glaces et chichis (vu la longue file d'attente, il y en avait !)

La Fête de l'Ortie se terminait par la remise des récompenses des plus beaux stands, par le tirage de la tombola et par le rendez-vous à l'année prochaine.

Le lendemain, le Vélo club Beaumontois organisait le 5ème prix cycliste.



Des objets flottants non identifiés ont descendu la Morge

Samedi 26 septembre 2015, une bande de doux dingues a descendu une partie de la Morge sur d'originales embarcations. Cette course a rassemblé 11 Objets flottants non identifiés (OFNI) et une trentaine de marins d'eau douce. Organisé par l'Association d'Animation Communale de Saint-Laure, le Comité des fêtes était représenté par Vincent et Cécile avec leur radeau en forme de feuille d'ortie (bien évidemment).

Après vérification de la flottaison du bateau, le départ de la course était donné du moulin de Champeyroux.



VIE DES ASSOCIATIONS

Jusqu'à Villeneuve l'Abbé, la Morge présentait un niveau d'eau faible, ce qui entraîna pas mal d'efforts physiques (porter le radeau, contourner les obstacles ...) d'autant qu'il fallait également éviter les bombardements de farine et d'œufs de la part des spectateurs venus les encourager ! Après Buxerolles, la Morge ayant plus d'eau, nos navigateurs purent utiliser les rames. Avec une durée de 3h pour 5 km (aucun dépassement de vitesse n'était constaté !), l'équipe terminait 7ème sur 11. Une superbe expérience, une vision originale de la Morge, surtout une grande énergie à avoir nous ont-ils raconté.
Avis aux amateurs dans 2 ans !



Fermier d'or

Dans le cadre du Sommet de l'élevage, les membres du Comité des Fêtes ont été invités à participer au jury du concours du fermier d'OR. Ainsi, mercredi 30 septembre 2015, Monique, Claudie et Cécile se sont rendues à la Chambre d'agriculture afin de juger de l'aspect, du goût des fromages. Dans la catégorie des « Cantal » et des « Salers » il a fallu juger de l'aspect de la croûte, de la forme du fromage, de la couleur de la pâte, du goût en bouche, de la friabilité de la pâte ... 4 cantal et 3 fromages salers étaient à départager. L'ensemble du jury, soit 7 personnes, ont goûté, tâté, regardé, senti ces fromages... afin d'effectuer un classement suivant les critères demandés.

Découverte du patrimoine

A l'initiative de l'association Balnzat, 62 marcheurs ont découvert une partie du patrimoine de la commune (église, croix, pigeonnier, pont ...) ce dimanche 18 octobre 2015. Après un départ de Champeyroux, la pause ravitaillement s'est située salle des fêtes de St-Ignat. Pour rester dans la tradition, les membres du Comité des Fêtes ont proposé une dégustation de soupe, de cakes et madeleines à l'ortie (qualifiés de délicieux !). C'est ainsi que les marcheurs ont découvert la saveur et les vertus de cette plante, Reine de St-Ignat, qui, telle la potion d'Obélix, les a regaillardis pour continuer leur chemin jusqu'au four de Champeyroux. À leur arrivée, les membres des Compagnons du Four et l'Association Balnzat proposaient un buffet.



L'atelier de loisirs créatifs

Comme l'an passé, l'atelier de loisirs créatifs a réouvert ses portes mi-septembre. L'atelier compte 8 personnes. Chaque premier mardi du mois est réservé à la création de toutes sortes de choses suivant les inspirations et les envies de chacun (pâte à sel, mosaïque, scrapbooking ...). Les autres mardis sont réservés à l'initiation et aux techniques de perfectionnement de l'aquarelle sous les conseils de Monique Oudart. Lors de la Fête de l'Ortie, une exposition des tableaux et des réalisations est installée dans la salle des fêtes. A noter qu'un tableau, représentant le patrimoine de la commune (passerelle, château, pigeonnier) a été exécuté collectivement et est visible dans la salle des associations à Saint-Ignat.

Les membres du Comité des Fêtes :

Monique (présidente), Raphaël (1er Vice-président), Vincent (2ème Vice-président), Patrick (trésorier), Arnaud (trésorier-adjoint), Cécile M. (secrétaire), Cécile B. (secrétaire-adjointe), Jérôme, Jean-François, Isabelle, Claudie, Pascale, Aline, Christine remercient tous leur président d'honneur : Philippe Cartailier, les membres du Conseil Municipal, les personnes de la commune et des alentours qui apportent soutien et aide, les bénévoles lors de la Fête de l'Ortie. A noter que Clément, 11 ans, endossait dès 7 h le tee-shirt de bénévole lors de la fête et s'occupait de la découpe du pain ; Elisa, 17 ans s'occupait de la tombola ; Benjamin, 17 ans également, donnait un coup de main à la buvette. Bienvenue à la jeunesse, merci à tous, jeunes ou moins jeunes et que la Fête de l'Ortie perdure encore pendant de nombreuses années.

L'ensemble des membres du comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2016.

VIE DES ASSOCIATIONS

Compagnons du four

Les compagnons du Four vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2016 !

L'année 2015 a été marquée par plusieurs temps forts comme notamment la fête du Pain au mois d'octobre, le jambon à la broche-truffade et la Country Mouss' fin juin mais reprenons tout cela en détail.



Malheureusement, le concours de Belote n'a pas eu lieu cette année au mois de février en raison du manque d'effectif des compagnons.

Mais l'assemblée générale du 1er mars a vu arriver de nouveaux compagnons ! Enfin, 11 personnes sont venues renflouer les rangs des 8 compagnons. Merci à eux et bienvenue dans l'association !

Le calendrier festif des Compagnons du Four s'est poursuivi par le jambon à la broche-truffade qui comme chaque année a connu un vif succès avec 120 convives le 28 juin. L'ambiance était très bon enfant comme de coutume ! La veille, la Saint-Jean a bien débuté avec la



Country Mouss' même si certains regrettaient les lampions, le figat et des feux d'artifice.

La Fête du Pain a eu lieu le 10 octobre, accompagnée d'une brocante, vide-grenier. Cela a permis à tous de venir acheter pain, pâtisserie, pâté aux pommes de terre, pompes aux grattons, pompes aux pommes, tripes cuits dans le four communal tout en chinant et en admirant l'exposition de vieux véhicules. Merci encore à tous ceux qui viennent donner un coup de main ! Le four est resté allumé pour la randonnée, organisée par BALINZAT le 18 octobre.

Pour pouvoir vous proposer toutes ces réalisations, l'Association des Compagnons recherche des membres bénévoles qui accepteraient de donner un peu de leur temps mais aussi de leurs idées !

Allez, encore une année où il faut profiter encore des bons moments à passer ensemble ! Alors, prenez vos agendas et n'oubliez pas les rendez-vous festifs des Compagnons !



VIE DES ASSOCIATIONS

Comité Paroissial

SAINT-IGNAT

Source : La Montagne

150 enfants pour « Bouge ta planète »

À l'initiative des équipes du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) des paroisses Saint-Michel en Limagne et Notre-Dame des Sources, 150 enfants se sont retrouvés pour participer à l'événement national « Bouge ta planète ».

Tout l'après-midi, ils ont partagé des jeux sur le thème de l'alimentation : « Ici et là-bas, manger c'est bien, jeter ça craint ». Ils ont été sensibilisés sur la valorisation des déchets, la découverte du commerce équitable, le refus du gaspillage alimen-



CCFD. 150 enfants réunis par le CCFD.

taire, etc.

Après un goûter, la jour-

née s'est terminée avec la

messe en famille. ■

SAINT-IGNAT le 21 mars 2015. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire de Saint-Ignat qui a mis la salle polyvalente à notre disposition, ainsi que la secrétaire de Mairie pour sa disponibilité.

Varennes s/ Morge



Clerlande



Paroisse Saint Michel en Limagne Noire

Vous venez d'arriver sur la paroisse
Vous êtes déjà paroissien et vous voulez en savoir plus
Vous voulez des informations sur les sacrements
Vous voulez réfléchir et approfondir votre foi
N'hésitez pas à prendre contact...

Maison Paroissiale

Curé : Pierre Terriac

2, rue des Bordets

63720 Ennezat

Tél. : 04 73 63 80 30

E-mail : paroisse.st-michel63@wanadoo.fr

Blog : <http://saintmichel63.canalblog.com>

Accueil : Permanences :

Mercredi : matin : 9h30-12h - après-midi 14h30-16h30

Samedi : Matin : 10h-12h



St-Beauzire



Chappes



Entraigues



Surat



St-Ignat



Pessat
Villeneuve



Ennezat



Les Martres
S/ Morge

ESCSM Foot



Le bilan sportif pour la saison 2014/2015 est très satisfaisant.

L'équipe II avait pour objectif le maintien. Le début de championnat fut très difficile. Les défaites s'enchaînaient et le doute s'installait au sein de cette équipe. Heureusement, l'ensemble des joueurs a continué à croire en sa chance. Petit à petit les résultats commencèrent à arriver. Reprenant confiance, les joueurs sont parvenus à assurer le maintien. L'équipe II a terminé 7ème (6 victoires, 4 nuls, 9 défaites). Grâce à leur collectif, les joueurs de l'équipe II ont atteint leur objectif.

L'équipe I visait le maintien et débutait parfaitement le championnat. Les victoires s'enchaînaient. Classée première de sa poule, les joueurs de l'équipe I commençaient à croire en eux. La réussite était avec eux. Grâce à un collectif sans faille, il conservait cette place de leader. Elle termine 1ère de sa poule, (16 victoires, 1 nul, 1 défaite), avec 57 buts marqués pour 11 encaissés. Bravo à tous pour l'implication de chaque joueur.

Cette saison, une section « Vétérans » a vu le jour. Daniel DATARIO en est le responsable. Fort d'une quinzaine de membres, cette section organise quelques matches amicaux où le plaisir de jouer et la convivialité sont les maîtres mots. Alors si l'expérience vous tente, contactez nous.

Au cours de l'assemblée générale de juin 2015, la composition du bureau a été définie comme suit: Président M.GONCALVES José, secrétaire M.ALVAREZ Dominique, trésorier M.SEGUIN Joël. Membres: MM.BOROT Stéphane., GIRARD Raymond., GIRARD Aurélien, GRENET Roland, PERNET Stéphane, VEXENAT Frédéric



VIE DES ASSOCIATIONS

L'effectif en ce début de saison 2015/2016 est de 78 licenciés dont 39 seniors. Cette année, l'équipe II a pour objectif la montée. Après un début de championnat difficile dû à de nombreuses absences l'équipe II a parfaitement réagi. Grâce à une stabilité retrouvée de l'équipe, les bons résultats s'enchaînent. Cependant, il faudra rester vigilant jusqu'au bout pour atteindre l'objectif annoncé. L'équipe I a pour objectif le maintien. L'apprentissage à ce niveau est compliqué. Après un début de championnat conforme aux attentes, de graves blessures sont venues perturber l'organisation et le collectif de cette équipe. Mais l'objectif de début de saison est largement atteignable. L'ensemble des joueurs doit rester concentré et mobilisé jusqu'à la fin du championnat.

L'ESCSM compte 30 enfants licenciés inscrits au Groupement Formateur Limagne sur un total de 196 licenciés. Le GFL présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés.

C'est une école de Foot labellisée par le District du Puy-de-Dôme. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

Un rappel : l'ensemble des associations participent à l'animation de nos communes. Aujourd'hui, nombre de celles-ci connaissent des difficultés par manque de finances, de bénévoles. Le bureau de l'Entente Sportive a pour objectif de continuer à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'elles peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 ou au 04 73 63 87 67. L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui par leur aide et soutien nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2016.

Venez nous retrouver sur notre site Internet : champeyroux.footeo.com



Entente Sportive Champeyroux-Chappes-Surat-Les Martres



Après une saison difficile, les seniors de Caroline Person n'ont pas atteint l'objectif de maintien fixé au début de la saison et sont redescendus en DF2.

Les entraînements ont lieu le mercredi de 19h à 20h30. L'équipe n'est pas au complet, si vous

souhaitez rechausser vos baskets, la porte du gymnase est ouverte.

Un club relativement féminin depuis plusieurs années car un bureau composé uniquement de femmes : Présidente : Marjorie Vellard / Vice-présidente : Sarah Planche / Trésorière : Alix Champion / Trésorière adjointe : Audrey Pocris / Membres actifs : Aurélie Champion, Julie Eveno.

Pour pallier à un manque d'éducateurs formés et proposer des entraînements de qualité, le club a décidé de prendre en contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans, Jordan Servier, en formation BPJEPS sports collectifs (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports). Il a en charge les équipes jeunes (U9 et U11) en entente avec le club voisin d'Ennezat-Joze. Il intervient également sur les Temps d'activités périscolaires dans les écoles.

Les entraînements des équipes jeunes ont lieu sur les deux salles des sports en fonction des catégories.

U7 (2009/2010)	MERCREDI	16h15/17h15	ENNEZAT
U9 (2007/2008)	MARDI	17H30/18H45	CHAPPES
U11 (2005/2006)	MERCREDI	17H15/18H45	CHAPPES
U13 (2003/2004)	MERCREDI VENDREDI	17H30/19H00 19H00/20H30	ENNEZAT CHAPPES

Cette année les manifestations seront nombreuses : le tirage du gagnant d'argent, le loto, le concours de belote, le repas dansant, une bourse jouets et matériel de puériculture et nous remettons sur le calendrier notre tournoi de fin de saison.

Les membres du club remercient toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la vie du club, et vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

VIE DES ASSOCIATIONS

Banquet des chasseurs : Saint-Ignat - Buxerolles - Tyrande

Le traditionnel repas (à base de gibier, bien entendu) entre chasseurs et propriétaires s'est tenu samedi 7 mars, à la salle des fêtes.

Ce moment de convivialité permet les échanges et surtout de remercier ceux qui autorisent les chasseurs à pratiquer leur sport favori sur leurs terres.

A cette occasion, Dominique Busson, président de la fédération de chasse du Puy-de-Dôme, Michel Cautier, administrateur, Hervé Thave, président de la société Saint-Ignat - Buxerolles - Tyrande, et Philippe Cartailier, Maire, ont remis à Charles Chauffour le trophée de la chasse pour 70 permis.

Membre fondateur de la société de chasse de Saint-Ignat - Buxerolles - Tyrande, Charles Chauffour a passé 18 ans au bureau. Cet agriculteur, amoureux de la nature, est aussi chevalier du Mérite Agricole.

Il a été remercié avec son épouse Bernadette pour leur investissement au sein des associations de la commune.



Banquet de la société de Chasse Champeyroux-Villeneuve-l'Abbé

Le 14 mars a eu lieu le banquet de la chasse. Une fois encore, une soixantaine de convives, propriétaires terriens et chasseurs, se sont retrouvés autour d'un bon repas.

C'est un moment très important pour les chasseurs qui remercient les propriétaires de leur laisser le droit de pratiquer leur passion sur leurs terres.

La journée s'est terminée dans la bonne humeur autour de parties de belote et de tarot.

Le Canton d'Ennezat au fil du temps



Lors de la Foire de Printemps à Ennezat le 14 mars, avec le concours de l'association « Carrefour International de la Radio », nous avons réalisé une exposition sur le thème : la radio, compagne de route du XXème siècle.

Ce fut l'occasion pour les nombreux visiteurs d'admirer l'esthétique et le son de vieux postes et de penser aux génies qui, au début du XXème siècle, ont imaginé et créé la Téléphonie Sans Fil qui deviendra plus tard la Radio.



LES CROIX DU CANTON D'ENNEZAT



Par ailleurs, courant juillet, nous avons édité le livre sur les croix du canton que vous pouvez vous procurer (au prix de 14€) auprès des membres de l'association dont le numéro de téléphone figure en bas de page.

Le dimanche 11 octobre, au foyer rural de Surat, a eu lieu le sixième loto du Canton d'Ennezat au Fil du Temps.

Malgré la faible assistance, due probablement à une météo « trop ensoleillée », c'est dans la convivialité et la bonne humeur que s'est déroulé cet après-midi.

CONTACTS :

Isabelle Palmier (Présidente) - 04 73 33 26 85
Marie Françoise Marchadier (Trésorière) - 04 73 63 89 67
Annick Davayat (vice présidente) 06 89 60 56 27

VIE DES ASSOCIATIONS

Gym à Saint-Ignat

Cette année encore, l'association VITAL'LIMAGNE propose deux cours de gym à Saint-Ignat, animés par Caroline ou Nora.

Le mercredi soir de 19h30 à 20h30 : circuit training dynamique.

Le jeudi soir de 19h30 à 20h30 : swiss ball

Le but est de proposer à celles et ceux qui le souhaitent, des activités physiques pour développer capacités cardio-pulmonaires, mais aussi renfort musculaire gainage, et bonnes postures.

L'association propose aussi d'autres cours dans d'autres communes alentours ainsi que des sorties marches nordiques.

Pour plus de renseignements,
contacter Caroline au 06 32 46 68 38
ou par mail : vital_limagne@yahoo.fr
ou sur le blog : <http://vitalimagne.unblog.fr>



Ligue contre le Cancer

La Ligue Contre le Cancer en 2014 : 307 bénévoles, 12.404 adhérents ont soutenu le comité du Puy-de-Dôme. 1.589.468 € ont été consacrés à la lutte contre le cancer, recherche, aides aux malades, prévention.

Différentes actions ont été menées :

- des thérapies ciblées ou médecine de précision sont un grand progrès et un tournant pour la cancérologie. L'avenir est très enthousiaste grâce au séquençage,
 - création de PREFERA= réseau de préservation de la fertilité en Auvergne pour les personnes atteintes de cancer.
 - création de six espaces Ligue sur le département pour informer, soutenir, pratiquer une activité bien-être (relaxation, sophrologie, activités physiques adaptées art-thérapie, nutrition, socio-esthétique) où la personne convalescente apprécie de trouver une écoute.
- L'antenne d'Ennezat participe avec beaucoup de motivation à cette lutte contre le cancer : 14 manifestations ont été organisées par les bénévoles sur 7 communes.

21.430 € ont été versés au Comité 63 pour 2015. Un concours de belote, dernière manifestation de l'année, a eu lieu à LUSSAT le 5 décembre.

Au nom des malades, un grand merci aux donateurs.

Repas des anciens combattants



L'association des anciens combattants de la commune de Saint-Ignat a organisé un repas dimanche 15 mars au restaurant « Le Rendez-Vous » à Pont du Château. Les anciens combattants accompagnés de leur épouse, les veuves d'anciens combattants et M. le Maire ont partagé un moment convivial.

VIE DES ASSOCIATIONS

Balades en Limagne d'Ennezat

Balades en Limagne d'ENNEZAT vous souhaite une très bonne année 2016

La saison 2014/2015, a été une année mouvementée par des intempéries qui ont plus ou moins contrarié les objectifs de BALINZAT.

Les pluies diluviennes du printemps ont désorganisé l'entretien des balisages des 5 circuits reconnus par l'office de Tourisme tant les chemins étaient impraticables.

D'autre part, les manifestations « Les dizaines de LIMAGNE à VTT », la randonnée patrimoine « A la découverte de SURAT » ont subi les foudres du ciel entraînant une démotivation des participants.

Les critères d'organisation d'une manifestation, de sa date et de ses horaires sont tributaires d'un calendrier dont le choix est aléatoire.

Sa préparation demande un délai minimum de 3 mois (autorisation préfectorale) mais s'ajoutent à cela :

- les prévisions de calendrier un an à l'avance pour l'agenda des manifestations de randonnées, les bulletins municipaux de début d'année,
- les demandes de salles communales...

D'autre part, dans notre société actuelle, l'offre inestimable de loisirs et de manifestations pendant les week-ends peut engendrer une faible participation à celles-ci malgré la reconnaissance ou l'évènementiel.

Malgré cela, les bénévoles ne désespèrent pas et seront présents en 2016 pour animer les chemins de randonnées de la Communauté de Communes LIMAGNE d'ENNEZAT.

BALINZAT a maintenu ses relations avec ses partenaires, le Conseil départemental (CD), la Communauté de Communes LIMAGNE d'ENNEZAT (CCLE), les municipalités des 14 Communes, l'office de Tourisme RIOM LIMAGNE et RIOM COMMUNAUTE :

- en leur sollicitant des subventions (subventions reçues : CCLE 600 €, CD 500 €, Martres sur Morge 150 €),
- en acceptant leurs invitations à des réunions d'informations,
- en organisant les réunions du Conseil d'Administration dans chacune des 14 communes.

Merci à nos partenaires et aux bénévoles ayant participé de près ou dans l'ombre à nos manifestations.

Rappel des activités de Balinzat :

- Entretien des balisages des 5 circuits de randonnée repris au guide Loisirs de l'Office de tourisme de Riom auxquels il faudra ajouter les deux circuits « découverte » de MALINTRAT et Les Martres d'Artière. (Disponibilité 15 jours)
- Prévision d'entretien du maillage des circuits repris au topoguide 2005 et prévoir une étude sur un nouveau topoguide incorporant les 2 circuits « découverte » cités ci-dessus.
- Mise à jour d'inventaires et proposition d'étude de restauration du petit patrimoine local des 14 communes.
- 3 manifestations valorisant le patrimoine des 14 communes et la promotion des circuits VTT. (10 à 11 réunions du Conseil d'Administration)
- Proposition d'étude de circuits de randonnée pédestre ou VTT sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Manifestations réalisées en 2015

LUSSAT 25 janvier 2015
Randonnée autour de la galette
9 km autour de LUSSAT

St BEAUZIRE 22 Mars 2015
Les Dizaines de LIMAGNE à St BEAUZIRE à VTT
10, 20, 40 et 60 Km proposés et 10 km à pied.



VIE DES ASSOCIATIONS

SURAT 14 juin 2015
«A la Découverte de SURAT »
Randonnée patrimoine 8 km



ENNEZAT, 30 Août 2015
« Marcher ou rouler contre le Cancer »
5,10 et 15 km à pied, 10,20 et 40 km à VTT



CHAMPEYROUX (ST-IGNAT) 18 Octobre 2015
« A la découverte des hameaux du Val de MORGE »
Randonnée 10 km avec la participation des Compagnons du Four et le Comité des Fêtes de St-IGNAT
Dans le cadre du festival des balades d'Automne de Riom Communauté et de l'office de Tourisme RIOM LIMAGNE



En prévision de ses futures randonnées patrimoines, Balinzat recherche des personnes connaissant l'histoire et le patrimoine des villages de LUSSAT, CHAVAROUX, CHAPPES et ENTRAIGUES. Dans votre entourage, si vous connaissez des personnes intéressées par notre association et disponibles, faites nous connaître leurs coordonnées.

Prévision manifestations 2016 :

Samedi 30 janvier 14 h : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat, à ENTRAIGUES 63720

Dimanche 20 Mars 8h : Les dizaines de LIMAGNE à VTT. ST BEAUZIRE 63360

Dimanche 12 Juin, 14 h : randonnée patrimoine 8 km guidée, à LUSSAT 63360

Prévision Dimanche 28 Août, 8h : soutien Ligue Contre le CANCER à ENNEZAT 63720

Prévision Vendredi 21 ou Vendredi 28 Octobre, 14h Manifestation dans le cadre du festival des Balades d'Automne (programmation en juin 2016) à CHAVAROUX 63720.

Vendredi 4 Novembre, 18h : Assemblée Générale, aux Martres sur Morge 63720

Bureau saison 2014/2015

Président : G. JAMMET

Vice Président : Alain DEAT

Secrétaire : Brigitte JEAN

Adjointe : Cécile PEYRAILLER

Trésorière : Annick DAVAYAT

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean FERRAT 63720 Ennezat - Courriel : balinzat@orange.fr

Site: <http://balinzat.canalblog.com>

Courrier : Gilles JAMMET, 1 chemin des Marnes 63720 Les Martres/Morge 63720

Président : Gilles JAMMET, 0688496072

ÉCHOS DES VILLAGES

Repas de Buxerolles - La Côte Rouge



Dimanche 21 juin a eu lieu le traditionnel repas de village des habitants de Buxerolles et de La Côte Rouge, élargi à leurs amis. Pour l'occasion, le four de Buxerolles a été chauffé : pain, pommes de terre, rôtis et tartes sont venus régaler les papilles des convives. Afin de changer quelque peu les habitudes, il a été proposé pour 2016 de cuisiner une paëlla. La poêle est déjà en cours de fabrication !

Repas de Saint-Ignat

Le repas du village a eu lieu, cette année, le 19 septembre, où 32 convives ont pu déguster un repas entièrement «fait maison». Au menu, terrine de poisson, trou auvergnat, colombo et/ou rôti de porc accompagné d'un gratin de pommes de terre, gâteau aux pommes et forêt noire.

L'après-midi nous a permis de rejouer au Molki. Ce jeu de quille est particulièrement apprécié et permet de belles stratégies de groupe!



Repas du Four de Villeneuve l'Abbé

C'est le samedi 5 décembre 2014 que les habitants de Villeneuve l'Abbé se sont réunis cette année dans leur salle du Four, dont ledit four avait été allumé depuis quelques jours par de vaillants bénévoles. D'autres sont venus « donner la main à la pâte » tant au sens propre qu'au figuré, dès la veille et le jour-même au matin, pour préparer pompes aux pommes, tartes à la bouillie, rôtis, pommes au four, et tous les plats qui composent leur menu festif.

Et ils étaient encore une quarantaine de personnes à partager un moment convivial, à échanger des nouvelles, à rire et faire honneur aux plats. C'est en fin d'après-midi que le repas s'est terminé, suivi de parties de jeux de cartes ou discussions chaleureuses, en grignotant quelques friandises qui ne font jamais défaut. Enfin les plus courageux se sont remis à table pour partager ensemble les restes de ce festin et profiter encore un peu de cette joyeuse assemblée.

Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé

Le Buffet d'Été, 2^{ème} moment fort de l'année du village de Villeneuve l'Abbé, a eu lieu le dimanche 5 juillet 2015. Un petit peu moins nombreux cette année, les habitants présents ont néanmoins tous adoré une fois de plus cette journée estivale sous le thème du partage : en premier lieu, des plats, puisque chacun apporte soit une salade, soit une quiche, une pizza, un gâteau ou autre dessert... En second lieu, partage de bons moments : lors du repas bien sûr mais aussi de l'apéritif ou lors de la partie de pétanque de l'après-midi, ou de la grande discussion digestive à l'ombre du chêne.

Même si la température caniculaire aurait pu rebuter les participants, les feuilles du chêne ont apporté un air ventilé, et les plats ont défilé, passés de mains en mains tout autour de la grande table. Et bien sûr les prolongations ont été jouées puisque tous sont restés partager le repas du soir, savourant enfin la fraîcheur toute relative de la soirée.



Repas de Tyrande

Le repas de village de Tyrande a eu lieu dimanche 24 mai.

Deux nouveaux venus âgés respectivement de deux mois et demi et d'une semaine ont « participé » à ce rassemblement. Un délicieux repas a été préparé en commun et les pommes de terre, offertes par un donateur anonyme, ont été très appréciées.



ÉCHOS DES VILLAGES

Repas de Quartier : Rue des Vallots !

Les habitants des Vallots ont toujours autant de plaisir à se retrouver autour de bons plats et boissons pour la fête des Vallots qui dure un week-end complet.

Cette année, le thème du Grand Ouest américain avait été choisi pour animer les festivités lors de l'apéritif préparatoire.

Nous étions, le 30 et 31 mai, 32 fiers cowboys et indiens même si certains n'ont pu malheureusement être des nôtres ce jour-là.

Après l'apéritif et le repas, les Vallotins, tous déguisés, ont pu, par équipe, rivaliser d'adresse au lancer de fer à cheval, au tir à l'arc et au pistolet, au parcours avec échasses et aussi, comme le veut la tradition, au ping-pong (au Far-West, cela ne devait pas s'appeler ping-pong, quoique dans les saloons !)

Avant de recevoir leur récompense à l'apéritif, ils devaient tous effectuer une danse country. Certains ont manqué de courage et ont préféré se consacrer à des parties de pétanque.

Le dîner a suivi dans la bonne humeur et la musique jusqu'à tard dans la nuit. Les festivités se sont achevées le lendemain soir pour ranger et finir les restes !

Tout le monde attend l'année prochaine avec impatience.



Repas Quartier du lavoir à Champeyroux



Le repas qui a réuni une bonne partie des habitants du quartier du Lavoir, à Champeyroux, a eu lieu le soir.

Les hommes forts avaient préparé un abri en cas de pluie et surtout pour se protéger de l'humidité. Chacun avait apporté quelque chose pour le repas ; saucisses, merguez étaient au menu.

Nous avons passé une excellente soirée dans la joie et la bonne humeur.

Nous nous sommes retrouvés le lendemain midi (pour ceux qui étaient disponibles) afin de terminer les subsistes de nos agapes de la veille. La journée s'est terminée par le rangement des lieux.

C'était notre troisième fête des voisins et la première sous le soleil !!!!!

Salles communales

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité, exclusivement par des personnes résidant dans la commune.

En raison des nuisances sonores dénoncées par certains riverains, le règlement a été revu en profondeur pour l'ensemble des salles de la commune.

Les personnes souhaitant réserver une salle en 2016 devront prendre contact avec le secrétariat de mairie où elles rempliront un formulaire de pré-réservation. La réservation ne sera définitive qu'après signature d'une convention de location lors du rendez-vous avec le responsable de salle.

Les points forts du nouveau règlement, qui devra permettre un meilleur respect de la quiétude des riverains, sont les suivants :

- Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous-location et mise à disposition pour autrui formellement interdites sous peine de rétention de la caution).
- Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location,
- Augmentation de la caution qui passe à 500 € pour toutes les salles et qui ne sera pas restituée en cas de nuisances sonores, dégradations matérielles, vandalisme...
- Dépôt d'arrhes de 50 % du montant de la location à la signature de la convention,
- Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur,
- Baisse de la musique à partir de 23h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passée cette heure) et extinction complète à 3h du matin,
- Augmentation des tarifs de location :

Salles	Responsables	Prix
Saint Ignat	Philippe Cartailleur	300 €
Buxerolles	Marie-Laure Redon	150 €
Champeyrour	Jean-Marc Courbet	100 €
Tyrande	Colette Nouhen	100 €
Villeneuve l'Abbé	Cécile Perrin	100 €
Barnum	Philippe Cartailleur	30 €

Poison pour les rats

Le poison pour les rats est à la disposition des administrés aux ateliers municipaux ainsi qu'auprès des adjoints de leur village.

La municipalité peut en fournir à ses administrés jusqu'à 2 sachets pour l'année. Au-delà, les personnes en ayant encore besoin devront s'en procurer par leurs propres moyens en jardinerie.

BLOC NOTES

Eclairage public

L'entretien et les réparations de l'éclairage public sont réalisés par une entreprise spécialisée FORCLUM (EIFFAGE) qui est sous contrat avec la Municipalité.

Chaque intervention représente un coût donc par souci de gestion responsable, l'entreprise est sollicitée pour des réparations groupées.

Par conséquent, si vous constatez le mauvais fonctionnement d'un lampadaire (ampoule hors service ou qui clignote), n'hésitez pas à le signaler à un élu.

La coupure nocturne de l'éclairage public est désormais programmée de 23h à 4h15, excepté les samedis et les 24 et 31 décembre où l'éclairage est maintenu.



Lingettes



Ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes !

De par leur nature résistante, les lingettes bouchent les réseaux et les pompes, elles n'ont pas le temps de se dégrader entre la cuvette des WC et la station d'épuration. Elles forment des filasses qui s'entortillent dans les tamis, les colmatent et bouchent les pompes avec pour conséquences : des risques de débordement, d'inondation et donc de pollution de l'environnement.

Les lingettes sont un fléau pour les équipements et les structures d'assainissement ; usure prématurée des pompes, surcoût d'entretien, inévitablement répercutés sur la factures du consommateur.

Même si les canalisations d'eaux usées sont, communément, dénommées «tout-à-l'égout», elles ne peuvent pas pour autant accepter tous les déchets.

Les lingettes doivent donc impérativement être jetées dans la poubelle, même celles présentées comme biodégradables.

Récupération des piles, des ampoules et des cartouches d'encre usagées

Notre fournisseur en petit matériel de bureau « Fabrègue » en partenariat avec « Recyclum » met à disposition en mairie des containers pour la récupération des piles, des lampes et des cartouches d'encre usagées.

Vous trouverez donc à l'accueil du secrétariat de mairie trois bacs destinés à cet effet. Vous pouvez ainsi venir déposer vos piles, lampes et cartouches usagées tout près de chez vous en vue d'un recyclage.

Collecte des déchets ménagers : le point sur l'enquête menée sur St-Ignat à propos de la Redevance Incitative



Le Syndicat du Bois de l'Aumône fait prochainement évoluer son mode de tarification du service d'enlèvement des déchets sous la forme d'une Redevance incitative. Cette nouvelle tarification remplacera dès 2017 l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comprise dans la taxe foncière et s'appuiera sur le nombre de fois où seront présentés les bacs à la collecte (grâce à la puce électronique) ou sur le nombre d'apports qui seront effectués dans les Points d'Apport Volontaire (grâce à la carte d'accès).

2016 est l'année de la facturation à blanc. Celle-ci sera envoyée dans l'année à titre informatif, elle ne sera pas à payer. Elle permettra aux usagers :

- de se familiariser avec le nouveau mode de fonctionnement,
- d'adapter leur utilisation du service, en ayant connaissance du nombre de levées de leurs bacs ou de leurs apports dans les colonnes,
- d'estimer le montant de leur facture réelle de 2017.

Les dispositifs techniques destinés à comptabiliser la production de déchets seront effectifs en 2016. Il est donc indispensable pour chaque usager d'avoir été recensé ! La facture sera établie sur la base de la grille tarifaire que le Comité syndical adoptera en décembre 2015.

Si vous n'avez pas reçu la visite d'un agent du SBA, si votre bac n'a pas été équipé d'un système d'identification (puce électronique), ou pour toute autre information :

contactez le SBA par courriel (conseiluser@sba63.fr) ou par téléphone au 04.73.647.444,
du lundi au vendredi (8h-19h) et le samedi (9h-12h)*.
Le site internet www.sba63.fr est aussi à votre disposition.

**Pour votre information, le standard téléphonique est davantage accessible entre 8h et 9h, entre 12h et 14h et entre 17h et 19h. Pensez-y !*

Attention aux idées reçues !

La Redevance Incitative modifie en profondeur le principe de collecte de nos déchets. C'est un dispositif qui suscite des questionnements et des incompréhensions. Voici un complément d'informations pour faire la chasse aux idées reçues.

→ **Les puces électroniques sur les bacs servent à enregistrer le poids des déchets lors du passage du camion.**

o Non. Les puces électroniques enregistrent le nombre de collectes et non pas le poids de vos déchets. Ce qui limite le risque d'incivilités (dépôt dans le bac du voisin...).

→ **Les dépôts sauvages vont augmenter.**

o Les collectivités qui sont passées à la Redevance Incitative constatent une augmentation des dépôts sauvages dans les premiers mois de mise en œuvre. Toutefois, avec l'action conjointe des Maires et de la collectivité en charge de la collecte, ces gestes inciviques peuvent être rapidement enrayés... Cela a été le cas pour Maringues, lors de la mise en service des colonnes enterrées, grâce à une équipe d'agents du SBA missionnée pour veiller au respect de la salubrité, rechercher et sanctionner les auteurs des dépôts sauvages.

→ **Les passages en déchèterie vont devenir payants...**

o L'accès aux déchèteries n'a jamais été gratuit, il est compris dans le coût du service, financé par la TEOM. Avec la Redevance Incitative, vos passages ne seront pas comptabilisés ni facturés. L'accès aux déchèteries sera compris dans l'accès au service / l'abonnement.

Retrouvez une Foire Aux Questions plus complète sur www.sba63redevance.fr !

Le frelon asiatique



M. Théïs Roland est intervenu en séance du conseil municipal pour une présentation sur le frelon asiatique.

Le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*), également appelé frelon asiatique, est, comme tous les frelons un hyménoptère.

Naturellement acclimaté à un milieu tempéré à sub-tropical, cette sous-espèce a été introduite en France (probablement avant 2004). Il est désormais présent dans une grande partie du pays. Le frelon d'Europe (*Vespa crabro*) est plus grand et possède un aspect plus coloré. Ses teintes rouges et jaunes contrastent avec l'aspect plus sombre du frelon asiatique.

La reine mesure jusqu'à 3,5 cm. Sa durée de vie est d'un an.

Les femelles sexuées, futures reines, passent l'hiver en diapause dans un endroit abrité, souvent enterré. Elles sortent au printemps pour former de nouvelles colonies.

Le nid ou « guêpier », fait de fibre de cellulose mâchée comme chez la majorité des guêpes, peut atteindre un mètre de haut et 80 cm de diamètre. Construit au printemps, il est aérien, le plus souvent situé dans des arbres à plusieurs mètres de hauteur, quelquefois au ras du sol, sous une charpente ou dans les cheminées. Ce frelon étant opportuniste, son nid est retrouvé aussi bien dans des habitations que sur du mobilier urbain.

Chaque nid abrite quelques 2000 frelons, dont plus de 550 fondatrices qui peuvent, l'année suivante, nidifier si elles sont fécondées. Cependant, un grand nombre de ces reines ne passeront pas l'hiver. Le nid est abandonné pendant l'hiver.

Pour nourrir ses larves, le frelon asiatique capture des mouches, des guêpes et des abeilles (essentiellement celles domestiquées). Sa taille plus importante et ses grandes pattes lui permettent de saisir une abeille et de l'emporter avec lui. Il ne gardera de l'abeille que le thorax et en fera une boulette qu'il emportera pour nourrir les larves de sa colonie. Le frelon adulte se nourrit de fruits mûrs et de nectar. Il arrive fréquemment qu'une attaque de frelons cause des pertes importantes à une ruche.

Il n'est pas plus agressif que le frelon d'Europe ou que l'abeille et sa piqûre n'est pas plus dangereuse pour les personnes non allergiques.

Cependant trois situations, communes à ces deux espèces (mais aussi aux abeilles), peuvent entraîner des complications médicales : les piqûres multiples, une piqûre unique localisée sur une muqueuse ou encore une piqûre chez une personne allergique au venin d'hyménoptère.

C'est le nombre important des membres d'une colonie qui lui donne son caractère invasif.

Par conséquent, si vous pensez avoir localisé un nid de frelons asiatiques (même dans la nature), il faut en informer les pompiers qui eux-seuls assureront sa destruction.

En cas de doute les apiculteurs de la commune peuvent aider à leur identification et servir d'intermédiaire avec les pompiers.

La destruction du nid doit se faire au printemps ou en été lorsque le nid est occupé et de nuit (le frelon ayant une activité diurne).

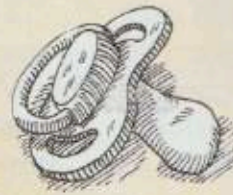
Ambroisie

Petite, on me prend pour un plan d'œillet d'inde, grande, vous me confondez avec l'armoise vulgaire. Je suis venue d'Amérique du nord, et je vous colonise. J'adore les terres à l'abandon, remblais, chantiers et même les cultures. A la floraison, je peux atteindre un mètre. Mes feuilles, vert clair sur chaque face, sont larges, minces, très découpées. Comme votre maïs, j'ai des fleurs mâles et femelles séparées mais je suis cousine avec le tournesol. Mes petits fruits, appelés akènes, munis de 5 à 6 épines, flottent si bien, que je me suis installée, sur les plages de la Dore. Je suis la première responsable, de vos allergies de fin d'été. Six à douze pour cent de votre population est sensible à mon pollen. Je vous refille des rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme, urticaire et eczéma. À la Mairie, j'ai un ennemi, le grand Jean-Claude (Cibert-Goton) qui me traque, muni d'un masque et de gants. Petite, il m'arrache et me composte, et mature, il me brûle. **N'hésitez pas à le solliciter pour obtenir des conseils ou si vous pensez que je commence à vous envahir**

Ambroisie
attention
Allergies !



Naissances



BELLAT Méline Lorène	20 février 2015
DO NASCIMENTO CASSEVILLE Capucine	25 avril 2015
PACHECO Ceylian	16 mai 2015
MAULAT Hippolyte Charles Romain	7 juillet 2015
COHENDY Léo	8 juillet 2015
CHATARD Clémence Eloïse	13 août 2015
SCHOTT Anaïs	21 novembre 2015



Mariages

HEMERY Louis Sylvain - PRUDENT Laëtitia Hotea	31 janvier 2015
PACHECO Antoine Georges - OGEIX Cindy Raymonde Hélène	2 mai 2015
PAPON Alain Christian Claude - JOHANET Brigitte	4 juillet 2015
DELEIGNE Romain Georges Maurice - RATON Jessica Thérèse Solange	18 juillet 2015
TREMOUILLE David - SAGNIER Delphine Marie-Jeanne	8 août 2015
CHAMBONNIERE Raphaël Nicolas - SEGUIN Marine Alison	22 août 2015

Décès



DARGON Paula	7 janvier 2015
MOSNIER Marie Ange Stéphanie	21 janvier 2015
MONTFAUCON Jeanne Marie Angéline	29 janvier 2015
MONNET Jean Claude Eugène	19 février 2015
BOURCHEIX Suzanne Marie-Jeanne Thérèse	3 mars 2015
CITERNE Jacqueline	19 mars 2015
TREILLON Elise	4 avril 2015
GUICHETTE-DEBORD René, Paul	19 avril 2015
NOUHEN Jean-Claude, Gérard	25 avril 2015
VALLE Jean	3 mai 2015
SEGUIN Anita	1er décembre 2015

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2016

Associations de la commune de Saint-Ignat

08 JANVIER	VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE
23 JANVIER	BANQUET DES POMPIERS - SAINT-IGNAT-SAINT-LAURE-SURAT À ST-IGNAT
06 FEVRIER	CONCOURS DE BELOTE « ESCCSM BASKET » A SAINT-IGNAT
07 FEVRIER	THE DANSANT - « AMICALE DES ANCIENS POMPIERS » À ST-IGNAT
13 FEVRIER	32 ^{ème} SOIREE PŒTEE « COMITE DES FETES »
28 FEVRIER	CONCOURS DE BELOTE « COMPAGNONS DU FOUR » DE CHAMPEYROUX À ST-IGNAT
05 MARS	REPAS DE LA CHASSE « BUXEROLLES - ST-IGNAT - TYRANDE »
11-12-13 MARS	WEEK-END JEUX « SUR LES PAS DE ROMANE »
19 MARS	REPAS DE LA CHASSE « VILLENEUVE L'ABBE - CHAMPEYROUX »
01 AVRIL	VENTE DE BEIGNETS À CHAMPEYROUX « ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES »
02 AVRIL	VENTE DE BEIGNETS AUTRES VILLAGES « ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES »
09 AVRIL	NETTOYAGE DE PRINTEMPS
09 AVRIL	REPAS DANSANT « AMICALE DES POMPIERS » À SURAT
08 MAI	ARMISTICE DE 1945
15 MAI	REPAS DE TYRANDE
15 MAI	MARCHE & BROCANTE AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE « COMITE DES FETES »
21 MAI	JOURNEE DE PREPARATION DES ORTIES « COMITE DES FETES »
12 JUIN	REPAS DE BUXEROLLES
18 JUIN	REPAS CHAMPETRE « AMICALE DES POMPIERS ST-IGNAT, ST-LAURE, SURAT »
24 JUIN	KERMESSE « ECOLE PUBLIQUE ET COMMUNALE » À SAINT-IGNAT
25 - 26 JUIN	FEUX DE LA SAINT-JEAN « COMPAGNONS DU FOUR » À CHAMPEYROUX
03 JUILLET	REPAS D'ETE DE VILLENEUVE-L'ABBE
14 JUILLET	FETE NATIONALE
28 AOUT	MARCHE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
04 SEPTEMBRE	22 ^{ème} FETE DE L'ORTIE/ 10 ^{ème} JOURNEE DU MIEL « COMITE DES FETES »
05 SEPTEMBRE	CHALLENGE CYCLISTE « GRAND PRIX DES ORTIES »
17 SEPTEMBRE	REPAS DE SAINT-IGNAT
23 - 24 - 25 SEPTEMBRE	WEEK-END JEUX « SUR LES PAS DE ROMANE »
08 OCTOBRE	FETE DU PAIN - BROCANTE-VIDE GRENIER « COMPAGNONS DU FOUR » À CHAMPEYROUX
15 OCTOBRE	REPAS A THEME « SUR LES PAS DE ROMANE »
05 NOVEMBRE	SOIREE CREPES « HABITANTS DE SAINT-IGNAT »
11 NOVEMBRE	ARMISTICE DE 1918
12 NOVEMBRE	REPAS DANSANT - « ENTENTE SPORTIVE DU FOOT » AUX MARTRES-S/MORGE
20 NOVEMBRE	LOTO « COMITE DES FETES »
03 DECEMBRE	REPAS D'HIVER DE VILLENEUVE-L'ABBE
03 - 04 DECEMBRE	MARCHES DE NOEL « COMITE DES FETES »
10 DECEMBRE	REPAS DE NOEL « C.C.A.S. »
16 DECEMBRE	TIRAGE DU GAGNE DINDE « ESCCSM BASKET » A SAINT-IGNAT

Pour la bonne tenue des différentes Assemblées Générales des Associations de la Commune, les Présidents sont invités à réserver leur salle auprès des responsables de salles :

- BUXEROLLES : Marie-Laure REDON
- CHAMPEYROUX : Jean-Marc COURBET
- SAINT-IGNAT : Philippe CARTAILLER
- TYRANDE : Colette NOUHEN
- VILLENEUVE L'ABBE : Cécile PERRIN

La demande peut être faite en Mairie, elle sera transmise au responsable.

La commission « communication » remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin par leur envoi d'articles et de photographies. Grâce à ce travail collectif, nous espérons avoir retracé au mieux la vie de la commune et vous avoir apporté satisfaction.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2016.

Nelly Faucheux - Isabelle Lusson - Annick Peyragrosse
Marie-Laure Redon - Marie-Agnès Vigier

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 14 h – 18 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 15 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : **04.73.63.82.61** - Fax : **09.70.32.12.42**

Site Internet : <http://www.saint-ignat.fr>

E-mail : mairie.st.ignat@wanadoo.fr

Directeur de publication : Philippe Cartailier

Imprimerie : J'Imprime - 63800 Cournon d'Auvergne

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 4^e trimestre 2015

Toute reproduction, même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite



Buxerolles



Champeyroux



La Côte-Rouge



Saint-Ignat



Tyrande



Villeneuve l'Abbé